JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

I. AVRIL

1786.

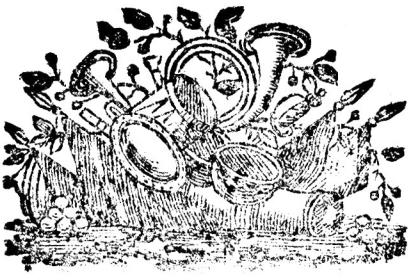

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoſtolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE*.

1. AVRIL 1786.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Hiſtoire de Kentucke, nouvelle colonie à l'Ouëſt de la Virginie, traduite de l'anglois, de Mr. John Filſon par Mr. Parraud de l'académie des Arcades de Rome. A Paris chez Buiſſon; à Liege chez Demazeaux. 1785 1 vol. *in*-8°. de 234 p. Prix 3 liv. 6 ſ.

LE territoire de Kentucke eſt borné au Nord & à l'Ouëſt par l'Ohio, ou la belle Riviere, au Sud par la Floride & la Caroline, & à l'Eſt par les montagnes du Cumberland, appartenant à la Virginie; ſon étendue eſt d'environ 250 milles du Nord

au Sud, & de 200 milles de l'Eſt à l'Oüeſt. C'eſt pendant la derniere guerre ſeulement, qu'on a ſongé à y faire des établiſſemens, après en avoir acheté le terrein des Sauvages, avec leſquels cependant il y a eu des guerres ſanglantes à ſoutenir. L'auteur entre dans le détail des diverſes productions du païs, qui eſt d'un ſite agréable & d'un ſol très-fertile. Il parle avec admiration d'un grand animal à cornes & à défenſes, qui néanmoins eſt très-connu des naturaliſtes, quoique M^r. de Buffon ſemble en avoir oublié l'exiſtence dans ſes Epoques après en avoir parlé très-pertinemment dans ſon *Hiſtoire naturelle* (a). Ce qu'il diſſerte ſur l'origine & le caractere des Sauvages, eſt très-juſte & conforme à ce que les hommes les plus inſtruits nous en ont rapporté. " La grande reſſemblance, ou, pour „ mieux dire, l'identité du phyſique & du „ moral des Américains & des Tartares du „ Nord-Eſt de l'Aſie, & en même tems la „ préſomption, dans laquelle les ſavans ont „ été pendant longtems, que l'Aſie & l'A„ mérique étoient jadis unies (b) ou qu'au „ moins elles n'étoient ſéparées que par un „ bras de Mer fort étroit (c), ont fait pencher

(a) Le *morſe*, ou *vache marine*. —— *Exam. des Epoq.* p. 256 & ſuiv. édit. de Luxemb. 1780. —— Dans celle d'Embrun 1781 cet article eſt beaucoup mieux développé n. 147 & n. 190 p. 207.

(b) peut-être le ſont-elles encore : le contraire n'eſt pas encore démontré, même après les voïages de Cook, quoiqu'en diſe notre auteur.

(c) de 6 lieues, ſelon d'autres de 13, & parſemé

„ les plus ſenſés dans l'opinion que la vraie
„ origine des Américains eſt due à cette par-
„ tie de l'Aſie. Les Mers immenſes qui ſépa-
„ rent les deux continens à l'Ouëſt du nôtre,
„ ne permettent guere de croire qu'une colo-
„ nie ait jamais pu les traverſer avant la dé-
„ couverte de la bouſſole. L'ingénieux M^r.
„ de Buffon a auſſi remarqué, & ſa remar-
„ que paroît juſte, qu'il n'y a point d'autres
„ animaux habitans également les deux con-
„ tinens, que ceux qui peuvent ſupporter
„ les glaces du Nord. Ainſi il n'y a en Amé-
„ rique ni éléphans, ni lions, ni tigres, ni
„ chameaux; mais on y voit des ours, des
„ loups, des cerfs, & des élans en quanti-
„ té, & abſolument ſemblables à ceux de
„ l'autre hémiſphere. Cette hypotheſe, qui
„ a fait fortune depuis qu'elle a paru, vient
„ d'être élevée preſque juſqu'à l'évidence
„ par les dernieres découvertes du capitaine
„ Cook. Ce navigateur, dans ſon dernier voïa-
„ ge, a pénétré fort loin dans le détroit qui
„ ſépare l'Aſie de l'Amérique, lequel n'a que
„ ſix lieues de large dans ſa partie la plus étroi-
„ te, & qui par conſéquent peut être facilement
„ traverſé par des canots. Nous pouvons donc
„ conclure maintenant, qu'on ne pourroit

ſemé de pluſieurs iſles. Que devient après cela *la diſtance de 800 lieues gauloiſes*, imaginée par le romaneſque auteur des *Recherches ſur les Américains*? Déc. 1770, p. 394. —— I Fév. 1784, p. 176.

„ porter plus loin les recherches ſur l'origi-
„ ne des tribus américaines. „

Cette vue générale ſur la population de l'Amérique n'exclut pas les autres moïens d'expliquer comment ce grand continent s'eſt peuplé. Il eſt naturel de croire que cela s'eſt fait de plus d'une maniere, & que l'on auroit tort ici, comme dans tout autre genre de recherches, de généraliſer un ſyſtême quelconque (a). L'auteur parle d'une nation qui à en juger par ſon idiome, qui eſt la langue galloiſe (du païs de Galles) paroît être une colonie angloiſe. Voici comme il s'explique ſur ce ſujet. " L'an 1170
„ Madoc, fils d'Owen Gwynnedh, prince
„ de Galles, mécontent de la ſituation des
„ affaires de ſon païs, abandonna ſa patrie,
„ comme le rapportent les hiſtoriens gallois,
„ pour chercher de nouveaux établiſſemens,
„ & laiſſant l'Irlande au Nord, il avança à
„ l'Ouëſt, juſqu'à ce qu'il découvrît une
„ contrée fertile, où aïant laiſſé une colonie,
„ il retourna chez lui, perſuada à pluſieurs
„ de le ſuivre, partit de nouveau avec dix

(a) On trouve à la fin du livre des paſſages de Diodore de Sicile, d'Ariſtote, de Platon, d'Elien &c, qui paroiſſent prouver que l'Amérique étoit connue des anciens, que pluſieurs nations y ont navigué. Mais comme ces paſſages ont eſſuïé différentes interprétations, ils ne ſont pas ſuffiſans, pour décider péremptoirement cette queſtion. —— Div. obſerv. *Cat. phil.* p. 53 & ſuiv.

„ navires, ſans qu'on ait entendu parler de
„ lui depuis cette époque. „

" Ce récit a pluſieurs fois excité l'atten-
„ tion des ſavans; mais comme on n'a point
„ trouvé de veſtiges de ces émigrans, on
„ a conclu, peut-être trop légérement, que
„ c'étoit une pure fable, ou au moins qu'il
„ n'exiſtoit aucune trace de cette coloniè.
„ En dernier lieu néanmoins, les habitans
„ de l'Ouëſt ont ſouvent entendu parler
„ d'une nation habitant à une grande diſtance
„ ſur le Miſſouri, ſemblable aux autres In-
„ diens par les mœurs & l'extérieur, mais
„ parlant la langue galloiſe, & conſervant quel-
„ ques cérémonies de la religion chrétienne;
„ ce qui, à la fin, a été regardé univerſel-
„ lement comme un fait conſtant. „

" Le capitaine Abraham Chaplain, de Ken-
„ tucke, homme ſur la véracité duquel on
„ peut compter, a aſſuré l'auteur que dans
„ la derniere guerre, étant avec ſa compa-
„ gnie en garniſon à Kaskaski, il y vint
„ quelques Indiens, qui parlant la langue
„ galloiſe, furent parfaitement entendus de
„ deux Gallois qui étoient dans ſa compa-
„ gnie, avec leſquels ils converſerent beau-
„ coup; & qu'ils leur parlerent de leur na-
„ tion d'une maniere parfaitement conforme
„ à ce qu'en rapportent les habitans de l'Ouëſt.
„ L'auteur n'ignore pas le ridicule que cer-
„ taines perſonnes vaines & bouillantes pour-
„ ront jetter ſur ces récits; mais comme la
„ vérité ſeule a guidé ſa plume, peu lui im-
„ porte ce qu'on dira, & il ſe flatte qu'en

„ excitant de nouveau la curioſité du public „ ſur ce ſujet, il pourra donner occaſion de „ faire des recherches plus exactes pour décou- „ vrir la vérité. „

Ce rapport tout ſingulier qu'il eſt, ſe trouve fortifié par l'extrait de la relation du capitaine Iſaac Stewart, que le traducteur a ajouté à la ſuite de l'ouvrage. On y lit ce qui ſuit: " J'étois depuis deux ans en eſclavage, „ lorſqu'un Eſpagnol envoïé du Mexique pour „ faire des découvertes, arriva dans ces con- „ trées. Il s'adreſſa aux chefs des Sauvages „ pour me racheter, moi & un autre blanc „ qui ſe trouvoit dans la même ſituation. Cet „ homme étoit du païs de Galles, & s'ap- „ pelloit *Davcy*. L'Eſpagnol s'étant accordé, „ nous recouvrames enfin notre liberté. Nous „ partimes avec lui, & faiſant route vers „ l'Ouëſt, nous traverſames le Miſſiſſipi, près „ de la Riviere rouge. Nous remontames les „ bords de cette riviere dans un eſpace de „ ſept cents milles, & arrivames chez une „ nation de Sauvages extraordinairement „ blancs, dont les cheveux étoient généra- „ lement roux. Ils habitoient les bords de la „ riviere de Poſt, qui tombe dans la Riviere „ rouge. Le lendemain de notre arrivée par- „ mi ces Sauvages, le Gallois nous annonça „ qu'il étoit réſolu à reſter chez eux, par- „ ce que, diſoit il, leur langage étoit ſem- „ blable au ſien. Cette découverte excita vi- „ vement ma curioſité. J'allai trouver avec „ mon compagnon, les chefs de la ville, qui „ lui apprirent, dans une langue dont je

„ n'avois point de connoiſſance, & qui ne
„ reſſembloit en rien aux autres langues in-
„ diennes que j'avois entendu parler, que
„ leurs ancêtres étoient venus d'un païs très-
„ lointain, & qu'ils avoient abordé à l'Eſt
„ du Miſſiſſipi, dans un païs dont la deſ-
„ cription quadroit parfaitement avec ce que
„ l'on appelle la Floride occidentale. Ils ajou-
„ terent que lorſque les Eſpagnols avoient
„ pris poſſeſſion du Mexique, ils s'étoient
„ enfuis dans le païs qu'ils habitoient en-
„ core aujourd'hui. Pour plus grande preuve
„ de ce qu'ils avançoient, ils produiſirent
„ des rouleaux de parchemin qui étoient ſoi-
„ gneuſement enveloppés dans des peaux de
„ loutre, & ſur leſquels étoient de grands
„ caracteres écrits en bleu, que je ne pus
„ déchiffrer. Mon compagnon ne ſachant pas
„ lire, même dans ſa langue, je ne pus
„ point obtenir l'explication de ces parche-
„ mins. Ce peuple eſt brave, guerrier & in-
„ trépide, & les femmes y ſont belles en
„ comparaiſon des autres Sauvages.

Ceux qui ont parlé des Sauvages américains, comme d'une eſpece de brute, dont l'exiſtence ſembloit obſcurcir le grand dogme de la ſpiritualité & de l'immortalité de l'ame *, ſeront bien ſurpris du tableau qu'en fait l'auteur, tableau du reſte conforme à ce que nous en ſavons par les relations les plus sûres. " Des
„ peuples qu'on peut dire ne poſſéder rien,
„ ni en public ni en particulier, & qui n'ont
„ point l'ambition de s'étendre, devroient,
„ ce ſemble, avoir peu de choſe à dé-

* Cat. phil p. 183.

„ mêler

„ mêler les uns avec les autres. Mais l'eſ-
„ prit de l'homme naturellement inquiet,
„ ne ſauroit demeurer dans l'inaction, & il
„ eſt ingénieux à ſe procurer de quoi s'oc-
„ cuper. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que nos
„ Sauvages négocient ſans ceſſe, & qu'ils
„ ont toujours quelqu'affaire ſur le tapis. Ce
„ ſont des traités à conclure ou à renouvel-
„ ler, des offres de ſervices, des civilités ré-
„ ciproques, des alliances qu'on ménage,
„ des invitations à la guerre, des compli-
„ mens ſur la mort d'un chef ou d'une per-
„ ſonne conſidérable. Tout cela ſe fait avec
„ une dignité, une attention, même une
„ capacité digne des affaires les plus impor-
„ tantes, & les leurs le ſont quelquefois plus
„ qu'il ne le paroît; car ceux qu'on députe
„ pour cela, ont preſque toujours des inſtruc-
„ tions ſecrettes, & le motif apparent de
„ leur députation n'eſt qu'un voile qui en
„ cache un autre plus ſérieux. „

Ce que l'auteur nous apprend de leur éloquence, eſt également remarquable, & pourroit ſervir, par un exemple un peu humiliant pour nos beaux-eſprits, à arrêter la dégénération de l'éloquence parmi nous, ſi le goût une fois corrompu étoit ſuſceptible de guériſon. " C'eſt un ſpectacle bien ſurprenant
„ que des peuples qui n'ont pas les premiers
„ élémens des ſciences & des lettres, diſcu-
„ tent une affaire avec tant de juſteſſe, &
„ qu'ils montrent tant d'éloquence dans leurs
„ diſcours, au point que des voïageurs cer-
„ tainement très-inſtruits, & par conſéquent

„ à l'abri de s'en laiſſer impoſer, aſſurent „ avoir paſſé des heures entieres à écouter „ les orateurs, & regretté de les voir ſi-tôt „ finir. Quelle eſt donc la magie de leur „ langage, le charme de leur éloquence, la „ beauté de leurs peintures, pour frapper „ ainſi des hommes accoutumés à tout ce „ que l'agrément du ſtyle, la pureté de l'ex- „ preſſion, le ſublime des penſées des peuples „ policés, peut offrir de plus beau dans ce „ genre? La raiſon en eſt ſenſible, c'eſt „ qu'ils vont droit au cœur, qu'ils peignent „ au lieu de faire des phraſes, qu'ils intéreſ- „ ſent toujours l'auditeur; c'eſt qu'enfin ils „ n'emploient que le langage du ſentiment „ & de la raiſon, au lieu de l'eſprit qu'on „ trouve dans la plûpart des orateurs anciens „ & modernes. La nature les guide, la rai- „ ſon les éclaire, le ſentiment les dirige; „ ils n'ont point d'autres maîtres, d'autres gui- „ des, d'autre art, & ils touchent, ils per- „ ſuadent. „

Dans un ouvrage de cette nature on ne s'attend guere qu'un auteur moraliſe, le nôtre le fait cependant quelquefois, & pour l'ordinaire bien ſagement. Voici un paſſage ſur la réſignation chrétienne qui fait la plus douce impreſſion ſur ceux qui ont l'expérience de cette précieuſe & néceſſaire vertu. " Dans „ cet Etat, enſevelis dans des déſerts effraïans, „ à pluſieurs centaines de milles de nos fa- „ milles, je crois que peu de perſonnes au- „ roient goûté le bonheur dont nous joui- „ mes alors. Vous voïez maintenant, diſois-

je

„ je ſouvent à mon frere, combien peu la „ nature demande pour être ſatisfaite. Le „ bonheur, compagnon de la joie, ſe trouve „ bien mieux dans notre propre cœur, que „ dans la jouiſſance des choſes extérieures; „ & je crois fermement qu'il ne faut qu'un „ peu de philoſophie (*de la véritable s'entend ; point de celle qui n'a de reſſource que le ſuicide*) pour rendre un homme „ heureux dans quelqu'état qu'il ſe trouve. „ Elle conſiſte en une entiere réſignation à „ la volonté de la Providence. Un eſprit „ réſigné trouve du plaiſir dans un ſentier „ couvert de ronces & d'épines. „

Traduction du Plutarque anglois, contenant la vie des hommes les plus illuſtres de l'Angleterre & de l'Irlande; miniſtres, guerriers, hommes d'Etat & d'Egliſe, citoïens, philoſophes, poëtes ; & des plus célebres navigateurs & artiſtes, depuis le regne de Henri VIII juſqu'à nos jours. A Paris, chez Mérigot l'aîné, 1785. 12 vol *in*-8°. dont 4 paroiſſent.

LEs portraits des hommes illuſtres d'une nation ſont bien faits pour fixer l'attention & exciter de plus en plus la curioſité. C'eſt une eſpece de galerie que l'on parcourt avidement, & où l'on ſe plaît à conſidérer les traits qui diſtinguent chaque perſonnage. C'eſt là que l'on découvre l'influence que les

vertus & les talens d'un ſimple particulier peuvent avoir ſur le bonheur & la gloire d'un Etat. On y voit à découvert les reſſorts ſecrets qui ont donné lieu aux plus étonnantes révolutions, & la véritable cauſe de ces événemens qui font l'admiration de la poſtérité. Tous les hommes dont la vie compoſe ce recueil, ne jouiſſent pas d'une égale célébrité; mais chaque article qui les concerne devient intéreſſant par les anecdotes dont il eſt rempli. Les plus remarquables ſont ceux de Thomas Morus & du cardinal Polus (a). L'auteur releve particulierement le courage du premier, & ſa conduite à l'égard du cruel Henri. Voici un trait qui prouve bien la profonde connoiſſance qu'avoit ce grand homme d'un Prince qu'un écrivain moderne appelle avec raiſon *le Neron* de l'Angleterre. Un jour qu'il étoit à ſa maiſon de campagne, le Roi s'y rendit ſans l'avoir fait avertir. Il trouva Sir Thomas dans ſon jardin, & s'y promena deux heures avec lui, le bras paſſé au cou du favori. M^r. Roper, gendre du chancelier, enchanté d'une pareille diſtinction, dit à ſon beau-pere, après le départ du Roi: " Ah!

(a) Le traducteur écrit *More*, *Pole &c* contre l'uſage généralement & conſtamment reçu. Dans une autre traduction d'un ouvrage latin, je viens de lire *l'Empereur Honoré*, *Arcade &c.* Il n'y a rien au-deſſus des François pour corrompre les noms propres. Ils s'efforcent d'empreindre la mobilité de leur langue ſur tous les mots étrangers qui tombent en leur puiſſance.

„ Monſieur, quel bonheur d'être le favori
„ d'un ſi grand Prince! *More* lui repliqua:
„ *je conviens qu'il eſt bon maître; cependant*
„ *malgré la faveur dont il m'honore, ſi cette*
„ *tête qu'il vient de careſſer pouvoit lui ga-*
„ *gner un château en France, il ne la laiſ-*
„ *ſeroit pas longtems ſur mes épaules.* „

Tout le monde ſait qu'il périt victime de ſon attachement à la religion, & qu'il préféra la mort à la honte d'un ſerment qui bleſſoit ſa conſcience. Il conſerva juſqu'au dernier inſtant la plus grande tranquillité d'ame, & montra de la gaïeté juſques ſur l'échafaud. Ce ſeroit un ſpectacle bien digne de l'attention d'un vrai philoſophe, que de conſidérer la différence des ſentimens qui agitoient le cœur de Thomas, lorſqu'on le conduiſoit au ſupplice, & celui du tyran qui avoit ordonné ſa mort. L'un, calme & paiſible, jouiſſoit de la ſécurité que donne le témoignage d'une bonne conſcience; l'autre, en proie aux remords, frémiſſoit intérieurement de voir un ſage braver ſes menaces & dédaigner également les honneurs & les ſupplices dont il lui offroit l'alternative. L'un ſupplie même en menaçant, & attend, comme la plus précieuſe faveur, un mot de la bouche de ſon ſujet; l'autre ſemble commander lorſqu'il eſt abattu, & moins recevoir la mort que la choiſir de lui-même. L'un enfin eſt humilié &, pour ainſi dire, vaincu en terraſſant un ſujet dont il a vainement ſollicité le ſuffrage; l'autre monte triomphant ſur l'échafaud, du haut duquel il condamne l'injuſtice du tyran qui

l'immole, & imprime à ſa mémoire une tache ineffaçable.

On a comparé la mort du chancelier Morus à celle de Socrate; tous deux furent injuſtement condamnés; mais le premier eſt beaucoup plus grand, puiſqu'il dépendoit de lui de conſerver ſes jours, & que l'autre étoit forcé de ſubir ſon arrêt. Socrate philoſophoit beaucoup dans ſa priſon avant de prendre & après avoir pris la cigue; mais Thomas Morus ſe montre plus grand philoſophe, en ce qu'il ne perdit pas un inſtant cette gaïeté douce qui l'avoit accompagné toute ſa vie. Les diverſes anecdotes de ſa mort ſont connues & rapportées par tous les hiſtoriens du tems. Elles montrent juſqu'où peuvent aller la tranquillité & le courage, qu'inſpirent la religion & l'aſpect d'un avenir où la juſtice de Dieu remettra tout à ſa place.

Veut-on ſe former une juſte idée du caractere de Henri VIII, qu'on liſe le trait ſuivant. " Ce Prince bizarre ſe plaiſoit à inquiéter ceux qu'il ſe propoſoit de récompenſer: il commençoit par les tracaſſer ſur les moindres bagatelles, & lorſqu'ils s'attendoient à ſouffrir toute la rigueur de ſa colere, il les mandoit en ſa préſence, & après leur avoir tenu des diſcours très-piquans, il leur diſoit: *je vous donne telle & telle charge, pour vous récompenſer de ce que je me ſuis ſi bien amuſé à vos dépens.* Il avoit une autre manie non moins ſinguliere & très-alarmante pour ceux qui ne connoiſſoient pas l'humeur de ce Prince: il leur écrivoit des lettres foudroïantes,

tes, les menaçoit d'une prochaine diſgrace, & lorſqu'il les voïoit prêts d'expirer de fraïeur, il leur envoïoit des préſens & les combloit de faveurs „. " Dans une jolie femme, remarque l'auteur anglois, un tel caractere annonceroit un grand fond de coquetterie; mais dans un Monarque, il développe un penchant à la cruauté, ou quelque défaut dans le jugement „.

Il n'eſt peut-être pas indifférent de jetter un coup-d'œil ſur les funeſtes effets que produiſit même en matiere purement civile, économique & politique le ſchiſme de Henri, & le renverſement de la religion qui en fut une ſuite. Voici comme s'exprime l'auteur anglois qui ne ſauroit être ſuſpect ſur cette matiere. " Après la ſuppreſſion des abbaïes „ & des monaſteres, un grand nombre de „ moines, répandus dans toutes les provinces du roïaume, avoient été forcés d'y „ travailler pour leur ſubſiſtance... L'induſtrie, partagée entre tant de ſujets indigens, „ devoit néceſſairement diviſer, & par conſéquent diminuer le ſalaire (a); d'ailleurs „ les abbaïes & les monaſteres *affermoient* „ leurs terres *à un prix raiſonnable*, & leurs „ fermiers emploïoient un grand nombre de „ laboureurs pour les cultiver; après l'abolition de ces différentes maiſons religieuſes, „ les

(a) Embarras extrême & multitude de bils pour nourrir les pauvres, ſous Eliſabeth, 1 Mai 1782, p. 10. —— 1 Oct. 1782, p. 229.

„ les ſeigneurs auxquels ces terres avoient „ paſſé, ſoit par don, ſoit par acquiſition, „ les affermoient *à un plus haut prix* *; les „ fermiers, pour remédier à cet inconvé- „ nient, emploïerent moins de cultivateurs, „ & diminuerent leur rétribution; ce qui „ augmentoit de plus en plus la miſere pu- „ blique. Mais ce qui manqua d'achever la „ ruine de l'induſtrieux laboureur, fut le „ commerce des draps. Les propriétaires des „ terres, voïant l'immenſe débit qu'on fai- „ ſoit en France des draps d'Angleterre, „ convertirent leurs champs en prairies, & „ trouverent plus d'avantage à nourrir des „ troupeaux, qu'à cultiver des grains; en „ conſéquence, ils mirent leurs champs en „ clôture, ce qui produiſit de grands incon- „ véniens; le bled étant plus rare, fut bien- „ tôt à un prix exceſſif; & les fermiers n'aïant „ pas beſoin d'autant de monde pour garder „ les troupeaux dans les enclos que pour „ labourer la terre, le villageois perdit bien- „ tôt tout moïen de ſubſiſter. Cette cruelle „ politique, en réduiſant l'honnête cultiva- „ teur à la plus affreuſe miſere, enrichiſſoit „ ſeulement le propriétaire „. (a)

* 1 Janv. 1784 p. 9.

L'auteur de ce *Plutarque*, n'eſt pas toujours

(a) Diverſes obſ. ſur le même ſujet 15 Mars 1785, p. 410. —— 1 Juin 1785, p. 188. —— Un autre témoignage d'un Proteſtant, plus remarquable encore que celui de cet Anglois, eſt celui de Mr. de Luc, dans le tome 4e. de ſes

jours ſi juſte dans l'exécution de ſes portraits. Il y prodigue ſouvent des éloges à des hommes

---

Lettres phyſiques & morales édit. de 1779, p. 71 & ſuiv. Aucun auteur catholique n'a rendu ſes obſervations ſur cette matiere avec plus de force & d'intérêt. C'eſt un langage de ſenſibilité & de conviction qui ſubjugue l'eſprit en mettant le cœur de la partie. Les bornes de ce Journal ne me permettent pas de copier ces réflexions qui s'étendent depuis la p. 71 juſqu'à 86*e*. En voici néanmoins quelques traits. « La nature même de ces ſociétés empêche qu'elles ne puiſſent être bien grandes ni bien nombreuſes; leur excès leur nuit & les réduit. Mais on peut en tirer de grandes leçons pour le ſuccès & le bien de la ſociété générale; & je ne puis m'empêcher de les conſidérer elles-mêmes comme un bien. Si nous remontions à l'origine de la plûpart des monaſteres ruſtiques, qui préſentent à nos yeux une proſpérité bien plus grande que celle de tout ce qui les environne, je ſuis perſuadé que nous trouverions qu'ils ont été défricheurs; & que c'eſt à eux, & à leurs ſucceſſeurs qui continuent à bien gérer, que les couvens doivent ce dont ils jouiſſent. Pourquoi donc ne jouiroient-ils pas? Imitons-les, ſans en être jaloux. Si, paſſant dans un lieu ſemblable à celui-ci, & voïant des terres proſpérantes, on apprenoit qu'elles appartiennent à un ſeigneur; cela n'exciteroit aucune ſatyre, aucun murmure. Pourquoi donc un couvent en excite-t-il? Quant à moi je confeſſe, que je vois de tels établiſſemens avec d'autant plus de plaiſir, que ce n'eſt pas la jouiſſance d'un homme ſeul, mais celle d'un nombre d'hommes; & ſous ce point de vue je ne ſaurois leur ſouhaiter trop de bonheur. Des religieux ſont des hommes, qui ont choiſi, ou à qui

„ l'on

mes qui ſont bien loin de les mériter. Peu s'en faut qu'il ne faſſe un grand homme du

„ l'on a fait choiſir comme à tant d'autres, „ un certain état ; & l'on doit ſouhaiter, que „ tout homme ſoit heureux dans ſon état, „ dès qu'il ne détruit pas le bonheur des autres, & ne leur fait éprouver que cette „ concurrence de penchans & de beſoins, ſi „ générale dans la nature. Tout être ſenſible „ a une ſphere d'activité, qu'il cherche à „ étendre ; & c'eſt par-là que leurs ſpheres „ ſe contiennent les unes les autres. Si les „ individus n'étendent pas la leur contre les „ loix de l'Etat ou de la morale, plus ils ſa„ vent ſe procurer de bonheur chacun en „ particulier, plus la maſſe en contient. Or „ je ne vois pas que, ſous le point de vue „ dont je parle, les religieux empietent ſur „ le bonheur des autres hommes contre ces „ régles ; & je vois en même tems, que dans „ leur ſphere, ils renferment beaucoup de „ ce bonheur tranquille, qui eſt priſé par un „ grand nombre d'hommes. La ſubſiſtance „ ſimple, mais abondante, y eſt aſſurée par „ les peres, les freres, les domeſtiques, les „ laboureurs. La régle s'étend ſur tout, pour„ voit à tout, prévient les écarts & les déſor„ dres. Ils peuvent ſe maintenir dans un état „ d'honnête abondance ; parce qu'ils font plus „ rendre à la terre, & que rien ne ſe diſſipe. „ Il n'y a, par l'inſtitution même, du chef „ au dernier des membres, qu'une gradation „ inſenſible dans les jouiſſances, excepté dans „ celle du pouvoir qui maintient la régle, & „ qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le bonheur „ des hommes qu'on trouvât par-tout.... Il y „ a ſans doute une claſſe d'hommes qu'on „ peut regarder comme des pareſſeux, & qu'on „ nomme ordinairement *fainéans*, pour exci„ ter contr'eux *clameur de haro*. Mais que „ de fainéans pareils ne renferme pas le „ monde par les mêmes cauſes! Fainéans do-

cruel & fanatique Rawlegh ou Raleigh, décapité à Weſtminſter en 1618. Que Rawlegh

„ rés, armés, portant les couleurs de celui-
„ ci ou de celui-là, ou des haillons, ou le
„ piſtolet pour le préſenter à la gorge des
„ paſſans. Il y a des pareſſeux parmi les
„ hommes; il faut y pourvoir de quelque
„ maniere; & celle-là eſt une des plus dou-
„ ces. Ce n'eſt point encourager la pareſſe;
„ c'eſt l'empêcher d'être nuiſible au monde:
„ & il me ſemble qu'on n'y penſe point aſſez;
„ non plus qu'à ceux que l'état de la ſociété
„ rend oiſifs „. —— " J'écarte ici tout ce
„ qui tient à la religion, excepté en ce qu'elle
„ contribue au reſpect de la régle; & en cela
„ je la regarde comme le lien ſalutaire qui
„ diſtingue ces ſociétés. Sans ce lien on dé-
„ ſireroit en vain d'en former de pareilles; mê-
„ me après avoir ſenti qu'il ſeroit à ſouhai-
„ ter d'en pouvoir établir pour le bonheur
„ d'une partie de l'humanité. Je veux dire,
„ que quand après avoir reconnu l'avantage
„ d'un régime civil & économique, tel que
„ tout l'enſemble d'un couvent; ſes dortoirs,
„ ſon réfectoire, tout ce qui le fournit, tous
„ ceux qui le ſervent & vivent autour de
„ lui; on voudroit l'établir par de ſimples
„ conventions; on n'y réuſſiroit pas; l'établiſ-
„ ſement dégénéreroit, tomberoit. . . . La re-
„ ligion ſeule, ſoit par ſa force naturelle, ſoit
„ par le poids de l'opinion publique, peut pro-
„ duire cet heureux effet. . . . C'eſt ainſi que
„ peu à peu, l'air ſeul qu'on reſpire dans
„ l'enceinte d'une communauté champêtre,
„ m'a entraîné à appuïer une theſe, que les
„ moines, dans ce moment mes voiſins, n'au-
„ roient pas cru ſoutenue par un Proteſtant.
„ Mais je leur dois le plaiſir que j'y goûte.
„ Et comme il s'agit d'une queſtion ſur le
„ bonheur des hommes, l'occaſion même eſt
„ un argument. Ce matin j'ai été agréable-
„ ment réveillé par mille oiſeaux qui ſaluoient
„ l'aurore.

ait été un bon pirate qui a ſervi heureuſement l'Angleterre contre les Eſpagnols, on en conviendra ſans peine : mais la baſſeſſe de ſon ame lâchement ſervile & adulatrice, mais ſon humeur ſanguinaire & atroce, égaloient ſon courage, & ſi l'on veut, ſa férocité. Malheur au païs qui a beſoin d'être ſervi par des monſtres !

», l'aurore. Ma fenêtre donne ſur un verger, », & un pinçon perché ſur une branche voiſine, a donné le ſignal. Un moment après, », j'ai entendu une autre eſpece de concert » qui m'a plus touché. J'ai ouvert ma porte, » qui donnoit ſur la cuiſine de mes hôtes, » & j'ai vu autour d'une grande table, maître, » maîtreſſe, enfans, domeſtiques, buvant tous » enſemble du caffé à la crême. Une bonne » vieille femme, aſſiſe auprès du feu, chantoit un hymne, que chacun accompagnoit » à ſon tour, dans l'intervalle d'une taſſe à » l'autre ; & je me ſuis apperçu qu'on ne les » comptoit pas. Un couvent concentre-t-il » les jouiſſances dans ſon enceinte ? L'abondance regne autour de lui : c'eſt ce que j'ai » vu par-tout. La religion empêche-t-elle » d'aller avec gaieté à l'ouvrage ? C'eſt elle » au contraire qui y répand le plus de ſérénité. »

Grundſätze der Geſetzgebung über Verbrechen und Strafen ꝛc. *Principes de légiſlation touchant les délits & les peines. Mémoire envoïé à la ſociété économique de Berne, par Mr. Gmelin, conſeiller du duc de Wurtemberg & profeſſeur en droit à Tubingen.* A Tubingen, chez Cotta 1785 vol. *in*-8°.

DEpuis que Beccaria, Sonnenfels & Iſelin ont déclaré la guerre à la peine de mort, chacun les ſuit, voulant auſſi paroître une tête éclairée, & partager avec eux les applaudiſſemens du vulgaire. L'envie de contredire les ſaintes Lettres, les loix de Dieu lui-même, le code des *Chrétiens comme celui* de toutes les nations du monde, n'a pas peu contribué à donner de la vogue à ces creuſes ſpéculations, & à multiplier les brochures où l'on préſente la légiſlation criminelle comme un cahos d'extravagances & de cruauté, où l'on déplore les prétendus préjugés de nos ancêtres, pour leur en ſubſtituer de véritables, dont l'événement démontre tous les jours le danger, & qui dans le fait ne ſont qu'un encouragement à la ſcélérateſſe (a). Cependant avant d'accuſer les anciens

(a) Dern Journ. p. 465. —— 1 Sept. 1785, p. 143. —— 1 Oct. 1784, p. 182. —— 15 Fév. 1782, p. 258 & autr. toujours en rétrogradant juſqu'au 15 Sept. 1774, p. 370.

ciens d'ignorance & de cruauté, il conviendroit d'étudier & de peſer leurs raiſons; mais c'eſt ce que l'on auroit tort d'attendre de la ſuffiſance d'un ſiecle tout confiant en ſes prétendues lumieres. Par un exemple devenu bien rare, M^r. Gmelin a ſubſtitué aux préjugés de mode un examen ſérieux de la choſe (a). Il ne penſe pas que des maximes qui ne ſont point raiſonnables, le deviennent par leur ancienneté; mais il croit qu'on a lieu de préſumer que ce qui a été trouvé, pendant des ſiecles, juſte & raiſonnable par tous les peuples policés, l'eſt réellement. Ainſi en ſuppoſant que l'ancienne pratique

(a) Il eſt incroïable combien les gens les plus décidés en faveur des marottes du ſiecle, qui en parlent en toute occaſion avec l'enthouſiaſme le plus fougueux, ſont peu inſtruits des raiſons oppoſées. J'en vois tous les jours ouvrir de grands yeux de benet, bégaïer ou ſe jetter gauchement ſur quelque lieu commun de déclamation, à la premiere objection qu'on leur fait, même la plus ſimple & la moins impoſante. Tel eſt l'effet de la préſomption, d'une fauſſe idée de ſcience & de lumiere! Elle ferme les yeux ſur tout ce qui combat les préventions favorites, ſur les obſervations les plus naturelles & les plus déciſives; tandis qu'elle releve comme des démonſtrations de petits ſophiſmes auxquels l'homme inſtruit rougit de répondre ſérieuſement. Delà l'impoſſibilité de les ramener à la raiſon, aux vrais & ſolides principes de toute eſpece de théorie ou de pratique. On a beau les réfuter & les confondre, ils n'en iront pas moins leur train, comme dit le Prophete, & ſe berceront de l'importance de leurs inventions: *Ibunt in adinventionibus ſuis.* Pſal. 80. —— Mot de Linguet, 1 Fév. 1786, p. 232.

puiſſe avoir été fondée ſur de bonnes raiſons, il les recherche, & les compare avec les objections modernes, croïant que c'eſt là le plus ſûr moïen de parvenir à la vérité, & qu'avant d'admettre des nouveautés il eſt à propos de les examiner ſous toutes les faces, de peur que le remede ne ſoit pire que le mal; parce qu'il n'y a point de cas auquel il importe davantage de ſe garantir des préjugés & des opinions à la mode, répandus ſous prétexte de défendre les droits de l'humanité contre l'injuſtice & l'oppreſſion. Il faut ſouvent de la fermeté pour ne pas prendre l'air de compaſſion, les déclamations & les charmes du ſtyle pour des preuves, & pour diſcuter la vérité avec un ſang-froid philoſophique.

Voilà comme des vérités que la vanité, le prurit de la nouveauté, la mobilité & la légéreté des eſprits, la morgue d'une préſomptueuſe ignorance, la deſtructive manie des réformes, parviennent à obſcurcir pour quelque tems, ſont reproduites au jour par des hommes courageux, & reprennent un deſſus que l'erreur ne ſauroit tenir, à moins de ſuppoſer une ſubverſion générale des maximes & des notions humaines : époque déplorable, vers laquelle nous avançons avec une célérité effraïante, mais qu'heureuſement nous n'avons pas encore atteinte. *

* Ci-deſſous art. de Naples & de Vienne.

Réponſe à quelques propoſitions hazardées par Mr. Garat, contre le Droit romain, dans le Mercure de France, du 19 Février 1785 ; *par Mr. Berthelot, avocat, docteur-agrégé à la faculté des droits de Paris, cenſeur roïal.* A Paris, chez l'auteur, rue des Poſtes ; Dupuis, & les autres libr. du Palais. 1785. 1 vol. *in*-12. Prix 30 ſ. br.

CEt ouvrage a des rapports marqués avec le précédent. C'eſt aujourd'hui la mode de déclamer contre le Droit romain, comme contre tout ce que nos peres avoient reſpecté. Mr. Garat a cru qu'il y avoit de la philoſophie à ſe conformer à cette mode, & a fait inſérer dans le *Mercure* une diſſertation ſur ce pauvre *Droit*, contre lequel il ſe met dans une colere étrange. Il devoit s'élever des adverſaires; & ils n'ont pas manqué. M. Garat prétend que les loix romaines ſont d'une obſcurité & ſouvent d'une oppoſition, que l'étude la plus longue & la plus pénible ne peut diſſiper ; Mr. Berthelot répond que " Cette „ étude, quoique étendue, a néanmoins des „ limites. L'homme n'a pas beſoin, comme „ dans celle de la nature, de faire des fraix „ immenſes, de quitter ſa patrie, ſa famille, „ de gravir ſur les montagnes, de percer les

„ entrailles de la terre, de traverſer les mers,
„ d'imaginer, de conſtruire, à prix d'or,
„ des inſtrumens qui ſuppléent à la foibleſſe
„ de ſes organes, de les dreſſer ſous le ſo-
„ leil brûlant ou ſous l'étoile polaire. Le
„ corps de Droit, quelques livres élémentai-
„ res, quelques bons Commentateurs en petit
„ nombre; quatre ou cinq heures par jour
„ de loiſir, la méditation, le bon ſens, la
„ fréquentation du Barreau, le tout pen-
„ dant quatre ans, feront un juriſconſulte
„ capable de bien répondre à l'inſtant ſur
„ preſque toutes les loix. „

La multitude des critiques qu'a eſſuïées Mr. Garat, l'ont engagé à une réponſe que bien des gens ont regardée comme une rétractation, parce qu'il y avoue que le Droit romain eſt une légiſlation *où les loix ſublimes ne ſont pas rares, où le ſtyle porte preſque toujours l'empreinte de ce génie de Rome fait pour commander. . . . Un monument impoſant par ſa grandeur & par ſa maſſe, ſi beau par quelques-uns de ſes détails, autant au-deſſus de tous les codes barbares, que les débris des temples de Corinthe ou d'Athènes ſont au-deſſus des huttes des Huns.* —— Autre ouvrage ſur le Droit romain, 15 Mai 1783, p. 88.

Diſſertatio theologica de abuſu rationis reſpectu myſteriorum religionis chriſtianæ. *Diſſertation ſur l'abus de la raiſon dans l'examen des myſteres de la foi chrétienne. Par Mr. Matthieu-François Gentil.* A Mayence, chez Alef. 1785 broc. *in*-4°.

QUoique cette diſſertation regarde particulierement les Sociniens, qui par le moïen *de la raiſon* ſont parvenus à faire du chriſtianiſme tout ce qu'ils ont voulu, c'eſt-à-dire, à le réduire à une vaine apparence; les obſervations du ſavant & orthodoxe auteur ſont très-propres à faire voir les ſuites funeſtes de l'abus de la raiſon en général, & à démontrer combien il eſt inſenſé de vouloir décider par ſa foible & mobile lumiere les matieres de la révélation divine ou les objets de la foi. Hélas! dans les ſciences même humaines & naturelles, elle ne produit que des incertitudes, des variations, des contradictions, autant de ſyſtêmes que d'auteurs; que faut-il en attendre, lorſqu'elle s'aviſe de prononcer ſur des choſes inacceſſibles à nos ſens, cachées dans le ſein & dans la ſcience ſecrette de l'Eternel?

Utrum Scriptura ceu immediata fidei regula jure a Proteſtantibus ſtatui poſſit ? *Diſſertation ſur la queſtion : ſi l'Ecriture ſainte peut être conſidérée comme la régle immédiate de la foi chrétienne.* Par M^r. Ch. Ant. Euler. A Mayence, chez Alef 1785 1 vol. *in*-4°.

SI la raiſon abandonnée à elle-même ne peut qu'obſcurcir & brouiller les matieres ſur leſquelles elle s'exerce, elle fera la même choſe de l'Ecriture ſainte dès qu'on la mettra entierement à ſa diſpoſition. Les hérétiques de tous les ſiecles y ont vu ce qu'ils ont voulu ; & ce Livre inſpiré pour ainſi dire par un ſeul ſouffle de la Divinité, ſi parfaitement *un* dans ſes accords & ſes réſultats eſt devenu dans les mains des hommes préſomptueux & corrompus l'inſtrument de mille erreurs diverſes *. M^r. Euler montre dans cette diſſertation que pour nous ſervir utilement de ce précieux dépot de la révélation, nous avons beſoin d'une régle vivante, toujours ſubſiſtante parmi nous, & infaillible dans ſes déciſions. Il eſt parfaitement au fait de tous les paralogiſmes des Proteſtans, des cauſes de leurs erreurs & de leurs diviſions, & expoſe dans la plus conſolante lumiere les avantages de l'unité catholique. On ne remarque ni dans ſa diſſertation, ni dans les theſes qui y ſont jointes, cette teinte

* 15 Octob. 1783, p. 262.

philoſophique qui regne aujourd'hui parmi les théologiens allemans, ce ton de vanité & de ſuffiſance, de mépris & d'injuſtice qui honore ſi peu le ſavoir, ou plutôt qui eſt parfaitement inconciliable avec le vrai ſavoir. Ses critiques ſont honnêtes, modérées & ſagement tempérées par des obſervations excuſantes. On en jugera par ce paſſage. *Quæ ſub ſcholaſticæ nomine occurrit theologia, circa primâ ipſius initia eſt adhùc laudanda; quæ deinde ſæculo decimo tertio, quarto & quinto ſcholas invaſit, nigriorem calculum meretur. Sed quominùs cenſuræ noſtræ in iſtius ætatis theologos ſint acerbiores, temporum, quæ vixêre, circumſtantiæ expoſcunt.* *

* Autres obſerv. ſur la Théol. ſchol. 1 Mai 1783, p. 19.

Lettre de M. J. C. de B. à l'auteur du Journal.

Vous dites, Monſieur, dans votre Journal du 15 Février p. 246, qu'il paroît ſimple de faire dériver le nom de gazettes du mot italien gazza, *qui ſignifie* pie ; *d'où par diminutif, on aura fait* gazzetta *petite pie ou petite babillarde. Les auteurs du Dictionnaire de Trévoux ne ſont pas de ce ſentiment, & obſervent que les premiers cahiers de nouvelles, compoſés à Veniſe, ſe donnoient pour une piece de monnoie nommée* gazetta, *d'où le nom a été approprié aux cahiers mêmes. Cette étymologie me paroît plus naturelle. Je ſuis &c.*

RÉPONSE. Il peut ſe faire que l'origine de *gazette* de *gazza* (pie) ſoit plus allégorique que littérale, plus ingénieuſe que vraie. Je ne l'ai adoptée que relativement à l'opinion

qui dérive ce mot de *gaza* (tréſor). Celle que l'auteur de la lettre embraſſe d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, ſe trouve auſſi dans le *Dictionnaire hiſtorique*, art. RENAUDOT (Théophraſte). Les recherches étymologiques préſentent ſouvent des réſultats très-différens, dont le degré de probabilité plus ou moins ſaillant, ne l'eſt point aſſez dans aucun pour déterminer tous les jugemens. Les Hebraïſans préféreront peut-être à toutes les opinions ſur l'origine du mot gazette, celle qui y découvre le mot IZGAD (*nuntius*) qui en eſt à peu-près l'anagramme.

*** *Pour mettre dans leur plein jour les droits relatifs de l'Empire & du Sacerdoce, une ſociété de gens de lettres à Maïence s'eſt engagée à donner une édition nouvelle des plus célebres auteurs françois, italiens, eſpagnols & anglois, qui ont éclairci cette matiere auſſi embrouillée, qu'elle eſt intéreſſante. Elle promet une collection complette des meilleures œuvres du Droit canon, à condition, que le nombre des ſouſcriptions ſoit ſuffiſant pour cette entrepriſe. Tous les trois mois il paroîtra un tome en gros in-quarto compoſé de trois alphabets, qui couteront 3 liv. 10 ſ. Chaque feuille de plus ou de moins ſera païée ou rabattue avec 3 ſous. Le païement ſe fera dès la réception du tome avec un ſurplus de trois ſous pour le bénéfice du porteur & ſans les fraix du port. Qui aura ſouſcrit pour un ouvrage, il faudra qu'il y demeure juſqu'à la fin de la collection, qui ſera annoncée dans l'avant-dernier tome, & ſans la déclaration formelle du contraire, on le regardera comme voulant avoir celui qui ſuit. Celui qui procurera des ſouſcriptions, jouira de dix pour cent; & l'on prie ces Meſſieurs, comme tout le public, de s'adreſſer à Monſieur Weingartner marchand, ou à Monſieur Weſthofen, profeſſeur des mathématiques à Maïence, ou à Monſieur Hauch imprimeur*

de Monſeigneur le prince d'Yſenbourg à Offenbach, & d'envoïer leurs noms tout au long, juſqu'à la fin du mois de Mars de cette année. »

Quoique j'aie promis pour des raiſons que je crois bonnes, de n'annoncer plus de *proſpectus* *, j'ai cru pouvoir faire cette exception en conſidération d'un honnête homme qui me l'a demandée, & en marquant l'*Avertiſſement* de trois étoiles pour prévenir que je n'y ai aucune part. J'obſerverai ſeulement, que pour écarter la défiance du public, on auroit dû ajouter que cette *ſociété de gens de lettres* avoit un chef, maître abſolu de l'ouvrage, homme de tête & de main, propre à faire un enſemble bien amalgamé, en remédiant à toutes les incohérences, inconſéquences & contradictions inévitables dans un ouvrage de ſociété *. J'ajouterai que les rédacteurs ſe trompent en croïant que cette *matiere eſt encore embrouillée* après le lumineux traité *De l'autorité des deux Puiſſances*, ſi généralement & ſi juſtement accueilli, auquel, depuis 5 ans qu'il paroît, nulle ſecte acéphale n'a ſongé d'oppoſer aucune eſpece de réfutation; & que certainement une collection d'auteurs de quatre nations, ordinairement oppoſées dans leurs maximes de juriſprudence, ne peut répandre ſur cet objet, autant de jour, moins encore un jour auſſi pur & raïonnant de lumieres ſimples, que celui qui réſulte d'un ouvrage parfaitement *un* & bien lié dans toutes ſes parties *. Je finirai par remarquer que la nouvelle & ſinguliere orthographe de cet *Avertiſſement* (que j'ai eu ſoin de réformer) paroîtra à bien des gens un augure de nouveauté, qui, dans cette matiere ſur-tout, ne donnera pas de grandes eſpérances aux conſtans amateurs de l'antique vérité. —— Si les rédacteurs ou l'imprimeur de cette collection ont des raiſons propres à diſſiper ces inquiétudes, je me ferai un vrai plaiſir de les communiquer au public.

* 15 Sept. 1785, p. 165.

* 1 Nov. 1780, p. 339. —— 15 Janv. 1781, p. 102. — *Préf. du Dict. hiſt.* p. XII.

* 15 Mars 1781, p. 391. —— 15 Mai 1781, p. 83.

L'*Eſcarpolette* eſt le mot de la derniere énigme.

REgarde-moi parler : je ſuis depuis long-tems ;
Et toutefois, lecteur, je nais à chaque inſtant :
Tel me donne la mort, qui m'a donné la vie,
Et tel me rend au jour, qui m'a donné la mort :
Je peins également l'eſprit & la folie ;
Je fais honneur à l'un, à l'autre je fais tort.
Utile, dangereuſe, au bien, au mal propice,
J'excite à la vertu, j'autoriſe le vice.
Mais c'eſt trop, cher lecteur, oui, c'eſt trop m'annoncer ;
Tu me vois, tu me tiens ; peux-tu donc m'ignorer ?

CHARADE.

GArdez-vous bien d'imiter mon premier :
D'un caractere actif ce n'eſt pas le modèle ;
Mais avec ſoin cultivez mon dernier :
A païer vos travaux vous le verrez fidele.
Par le beſoin ſi vous n'êtes conduit,
N'allez pas voir mon tout : on y fait trop de bruit.

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 6 Février*). Les craintes, qu'on avoit de perdre Sultan Suleiman, fils aîné du Grand-Seigneur, ne ſe ſont que trop réaliſées : ce jeune prince eſt mort le 19 du mois dernier, extrêmement regretté, parce qu'aïant déja des connoiſſances acquiſes peu ordinaires à ſon âge il donnoit de fort belles eſpérances. Cette perte ne pourra qu'ajouter encore à l'état de triſteſſe & de langueur, où Sa Hauteſſe paroît plongée depuis quelque tems. En effet, ſoit que l'on conſidere la douleur domeſtique, qui doit l'affecter, ſoit qu'on jette les yeux ſur l'inſtabilité de l'adminiſtration ſous ſon regne, ce Prince a tout lieu de ſe livrer au chagrin. Il vient encore d'arriver du changement dans le miniſtere; & le grand-viſir a été démis. C'eſt à ſon incapacité qu'on attribue ſa retraite, qui néanmoins n'eſt pas une diſgrace provoquée par quelque crime ou malverſation, puiſque le ſcellé n'a point été mis ſur ſes papiers, & que ſes biens n'ont pas été confiſqués : ſa perſonne ſeulement a été transférée ſous garde à la maiſon de campagne d'une des Sultanes, juſqu'à ce qu'il ſoit nommé au gouvernement de quelque

province. En attendant que le Grand-Seigneur ait fait choix d'un nouveau premier-miniſtre, le capitan-bacha en remplira les fonctions. L'on préſume, qu'il tombera ſur Juſſuph-bacha, ci-devant koul-kiaya, & qui, en recevant l'année derniere le grade des trois queues, fut nommé au gouvernement de la Morée. Comme cet officier eſt favori & créature du capitan-bacha, le pouvoir de ce dernier, qui avoit déja la plus grande influence dans les affaires, n'aïant, pour ainſi dire, plus de contre-poids, deviendra ſans bornes, ſi réellement Juſſuph-bacha eſt placé à la tête du miniſtere.

M^r. de Bulgakow, miniſtre de Ruſſie, aïant reçu le 19 du mois dernier un courier extraordinaire de Pétersbourg, eut immédiatement après une longue conférence avec le Reis-Effendi : l'on croit généralement, que l'objet de cet entretien a été de ſe plaindre des hoſtilités, que les Tartares, qui habitent les environs de la Mer caſpienne, exercent contre les Georgiens, qui depuis quelques années ſont entrés ſous la protection de la Ruſſie.

Nous apprenons d'Alger, que le Dey a été incommodé ces dernieres ſemaines. Quoique ſon indiſpoſition ait duré pluſieurs jours, il s'en eſt rétabli heureuſement. L'on craignoit d'autant plus de perdre ce chef de la régence algérienne, que ſon adminiſtration a été diſtinguée par l'amour de la juſtice & de la douceur. Suivant les mêmes lettres, l'on ne doutoit point, que la paix ne fût

conclue par les Algériens, avec l'Eſpagne. Lorſque le comte d'Expilly, commiſſaire de S. M. Catholique, eut ſa premiere audience du Dey, celui-ci le reçut amicalement, à la vérité; & il lui fit beaucoup d'accueil: mais, lorſqu'il eût vu, par la lettre du Roi d'Eſpagne, que ce Monarque faiſoit difficulté de lui accorder les munitions de guerre & navales, à l'envoi deſquelles Don Joſeph Maſſaredo avoit conſenti, il ſe fâcha extrêmement; & il refuſa de donner une réponſe définitive au comte d'Expilly. Cependant le lendemain le Dey s'étoit déja radouci; &, aïant fait appeller ce commiſſaire eſpagnol près de lui, il donna enfin, après quelques pourparlers, ſon aveu aux conditions de paix, propoſées par la cour de Madrid.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le* 19 *Février*). Dimanche, 5 de ce mois, pendant qu'il y eut ſuivant l'uſage cour & appartement chez l'Impératrice, Mgr. le Grand-Duc & Madame la Grand'Ducheſſe n'y parurent point, à cauſe du terme avancé de la groſſeſſe de cette derniere princeſſe: mais L. A. Imp. donnerent à Oſtrow un repas, auquel tous les miniſtres étrangers avoient été invités: le ſoir, il y eut ſpectacle, ſouper, & bal. Ce fut la derniere fête, que L. A. Imp. s'étoient propoſé de donner avant les couches de Madame la Grand'Ducheſſe; époque, qui n'étoit point éloignée, puiſque S. A. Imp. fut heureuſe-

ment délivrée le 15 d'une princeſſe, qui a reçu au baptême le nom de Marie. (*On voit par là que les nouvelles qui ont annoncé cette délivrance il y a quelques mois, étoient prématurées*).

M^r. le vice-chancelier, aïant donné ſon audience ordinaire, la ſemaine derniere, aux miniſtres étrangers, & les aïant retenus à dîner, comme de coutume, les miniſtres de France & d'Angleterre eurent, après le repas, une conférence très-longue avec ce premier miniſtre, à laquelle aſſiſterent le comte Alexandre Woronzow & les conſeillers intimes, Mrs. Besbarodkin & Bakumin. M^r. le comte de Ségur fut admis le premier, & M^r. Fitz-Herbert le ſecond. Depuis, ces deux miniſtres ont encore eu deux conférences particulieres avec le vice-chancelier & les autres ſecretaires d'état. Rien ne tranſpire du réſultat de ces conférences; mais on ne doute nullement qu'elles n'aient eu pour objet les négociations reſpectives des deux traités de commerce, que la France & l'Angleterre cherchent à faire avec la Ruſſie, &, ſans doute, l'une au détriment de l'autre. On croit généralement, que l'Angleterre ſera favoriſée aux dépens de la France; mais, d'un autre côté, la Ruſſie doit avoir des égards pour cette derniere Puiſſance, qui peut beaucoup là ſervir, ou la deſſervir à Conſtantinople.

On commence à douter ici que le miniſtre pruſſien, le baron de Görtz, ſoit en état de venir reprendre ſon poſte; la ſanté de ſon Exc. eſt abſolument dérangée; ce miniſtre

tre a ſervi ſon maître d'une façon diſtinguée, & on ſouhaiteroit qu'il fût en état de revenir réſider ici. —— Le brigadier Apraxin, qui s'eſt diſtingué dernierement dans une action contre les Tartares du Caucaſe, eſt arrivé ici depuis peu. L'on ne ſait pas avec certitude, quelles nouvelles il a apportées : mais le bruit ſe répand, que nos affaires en ces quartiers ne ſont point dans la poſition la plus riante. —— Les ſénateurs Alexandre Woronzow & Narischkin, qui ont déja fait l'année derniere, par ordre de l'Impératrice, des recherches, dans quelques gouvernemens de l'Empire, ſur leur adminiſtration intérieure & leur état politique, ſeront chargés, à ce que l'on apprend, de continuer ces recherches dans quelques autres, nommément dans ceux d'Archangel & de Finlande. —— Dans le cours de l'année 1785 il eſt entré en notre port 679 vaiſſeaux, dont 349 étoient anglois. Parmi les autres on a remarqué ſept bâtimens ſous le pavillon des Etats-unis de l'Amérique, qui ſont venus prendre du fer, du chanvre, des cordages, du ſuif, de l'huile, du goudron, des nattes de Moſcovie &c. Cependant en général l'exportation n'a pas été ſi conſidérable que l'année précédente. —— L'établiſſement des Jéſuites dans ce vaſte Empire prend tous les jours plus de conſiſtance ; ſans parler de leurs maiſons de la Ruſſie-blanche, ils ont des domiciles à Moſcou, à Pétersbourg & dans diverſes autres villes. Le meilleur effet qui réſulte de cela, c'eſt l'affoibliſſement de l'averſion que les Ruſſes ainſi

que les Grecs avoient conçue contre l'Egliſe romaine. Ils s'accoutument à en voir les miniſtres, à les converſer, & à ſe détromper des idées fauſſes qu'ils en avoient. Le nouveau Général, élu dans le courant du mois de Septembre 1785, eſt le P. Gabriël Lienkiewics ; auquel on donna pour aſſiſtans les P. P. Karru, Lubowicky, Wickert & Rakiets. On voit paroître un ouvrage très-ſolidement écrit ſur l'exiſtence légale de ces religieux (a), traduit de l'italien en allemand : **Merkwürdige Nachrichten von den Jeſuiten in Weißreuſſen, aus dem Italiäniſchen.** A Francfort & à Leipſig 1785. Il y a des anecdotes très-curieuſes.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le 4 Mars*). La formation de magaſins de grains étoit une précaution, inconnue juſqu'à préſent dans notre païs : chaque propriétaire de terres envoïoit les productions de ſes biens à Dantzig, où bientôt l'on trouvoit moïen de s'en défaire & de les échanger pour des ducats de Hollande. A peine en gardoit-on aſſez pour l'approviſionnement de la famille & pour les ſemailles de la ſaiſon ſuivante. La diſette parmi les habitans moins aiſés étoit ſouvent

(a) Réfl. ſur ce ſujet, 1 Octob. 1785, p. 737. —— 15 Décemb. 1785, p. 595 & autres citées *ibid.*

la ſuite de cette exportation illimitée & peu prudente. L'on ſait que, pour la prévenir, le gouvernement de la république a réſolu d'amaſſer une quantité de grains aſſez grande, ſans mettre néanmoins obſtacle à l'exportation dans l'étranger. Un propriétaire, établi dans la Galicie, vient de ſuivre cet exemple. C'eſt un gentilhomme, nommé Charles Wenglensky, qui a notifié à l'adminiſtration provinciale ſon intention d'établir ſur ſes terres des magaſins publics, où les ſujets moins opulents pourront ſe procurer des grains à un prix modéré. L'Empereur, informé de cette réſolution déſintéreſſée & patriotique, lui a adreſſé un reſcrit de remerciement & d'éloge, en date du 23 Novembre dernier.

Nous apprenons de Lemberg que les religieuſes françoiſes de l'Ordre du Saint Sacrement, que l'Empereur a fait venir de Paris au nombre de 9, ſont arrivées dans cette ville, accompagnées par le ſecretaire du gouvernement M^r. de Rieder. Elles ſont deſcendues au monaſtere du même Ordre établi dans cette capitale de la Pologne autrichienne. On n'a eu pour but en faiſant venir ces religieuſes étrangeres que de les emploïer à l'éducation des jeunes demoiſelles nobles du païs.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 25 *Février*). La cour a reçu par un exprès de Lisbonne, la nouvelle infiniment fâcheuſe, que le vaiſſeau de

regiſtre, le St. Pedro de Alcantara, attendu depuis ſi longtems de Lima, & qui avoit eſſuïé tant de déſaſtres dans ſon trajet, a fait naufrage ſur les côtes du Portugal: on le tient pour abſolument perdu; & au départ de l'exprès il n'y avoit que très-peu d'eſpoir de retirer quelque choſe de la cargaiſon, qui ſeulement en or & argent monnoïé ou non-monnoïé montoit à 7 millions & demi de piaſtres fortes. C'eſt un coup des plus funeſtes pour le commerce, non-ſeulement de l'Eſpagne, mais auſſi pour celui des autres nations, particulierement de la ville de Genes. Ce qui augmente les craintes, c'eſt le ſilence qui a été gardé après la réception de la nouvelle, & que depuis l'arrivée du premier courier l'on n'en a point vu venir de ſecond. On ſait cependant que près de la moitié de l'équipage a péri. Deux frégates de Cadix ont eu ordre de mettre à la voile avec des plongeurs, pour aller travailler au ſauvage de la cargaiſon, & l'on paroît en eſpérer quelque ſuccès. Les piaſtres ſont enfermées dans de petits caiſſons de *bois de* cédre de forme cubique & armés de fer; chacun de ces caiſſons contient trois mille piaſtres, & ils ſont tous réunis dans une enceinte de madriers dans la cale du vaiſſeau. On ſait combien le poids d'une telle maſſe doit la fixer au fond de la Mer, quand bien même les vagues auroient diſperſé les membres du vaiſſeau.

Il ne paroît pas, que les choſes ſe rapprochent entre notre cour & celle de Naples:

ples: au contraire l'on a appris, que le chevalier Acton, dont S. M. Catholique avoit demandé la retraite, a été déclaré miniſtre-d'état avec des appointemens conſidérables; & que le marquis della Sambucca a été remplacé, comme miniſtre-d'état au département des affaires étrangeres, par le marquis de Caraccioli. Quoique ce ſeigneur paſſe pour ami de la France, l'on ne peut pas dire qu'il ſoit fort goûté ici, ou que ſa nomination radouciſſe l'aigreur, qu'a dû cauſer le peu d'égards de la cour de Naples pour la nôtre. En effet, la conduite, qu'a tenue la premiere, montre qu'il lui importe peu de ménager notre Monarque. Le prince de Raffadale, ambaſſadeur de Sa M. Sicilienne, eſt ſur le point de partir: l'on ne ſait point, quel ſera ſon ſucceſſeur: mais l'on préſume que le marquis de Peſcara y Vaſto, qui ſe trouve dans notre capitale, de paſſage pour ſe rendre à Lisbonne en qualité de miniſtre des Deux-Siciles, pourroit bien reſter ici pour remplacer le prince de Raffadale.

La cour & la nation ſont fort ſatisfaites du zele que le parlement de Paris a témoigné contre un libelle rempli d'injures contre l'Eſpagne *. Mais dans le fonds cette platitude ne méritoit pas l'honneur d'une brûlure (a). On peut juger des menſonges con-

* Dern. Journal p. 472.

tenus

(a) Ce qu'il y a de vraiment déteſtable & ce qui montre le comble de la ſcélérateſſe, de l'impudence & de l'incorrigibilité, c'eſt que

tenus dans cette rapſodie par ce que le prétendu voïageur raconte du palais de l'Inquiſition à Sarragoſſe. " *Ce palais*, dit-il, *eſt au milieu de la ville; ſes murs, jaunes, bruns, épais & flanqués de tours, paroiſſent avoir cent pieds. C'eſt-là qu'on envoie les incubes, les ſuccubes, les devins, les juifs, les trembleurs, les loups-garoux & les ſorciers. L'archevêque de Sarragoſſe eſt le chef ſuprême; quarante à cinquante Jacobins ſont les geoliers de cet antre, d'où rien ne tranſpire,*

---

que réellement ces libelliſtes ſe tiennent à honneur d'être flétris par les loix. Madame la comteſſe de Genlis dans ſes *Veillées du château* fait parler de la ſorte un de ces écrivailleurs avides d'ignominies. « Je travaille préſentement à une ſeconde édition; j'y ajoute deux ou trois morceaux dont on parlera. Ils vaudront peut-être à l'ouvrage les *honneurs du bûcher*; ſi trop d'*ambition* ne m'abuſe. Je crois pouvoir raiſonnablement m'en *flatter*. —— Mais ſi on vous exiloit. —— Plût au ciel, quel poids important on donneroit à mon ouvrage! j'irois dans les païs étrangers; j'y ſerois reçu comme un homme de génie, comme un *héros perſécuté*, & delà j'inonderois la France d'une multitude d'écrits. .... —— Et ſi on vous privoit de votre liberté.... —— Bon, ils ne ſont pas ſi noirs ni ſi méchans que nous les dépeignons. Quel philoſophe parmi nous a été la victime de ſon audace? Nous parlons toujours de perſécutions, parce que nous ne nous ſoucions guere de *l'à-propos*, pourvu que nous puiſſions differter, & ſurtout déclamer: mais depuis longtems on ne perſécute plus; on en avoit reconnu l'abus & la révoltante abſurdité avant que les écrits de Voltaire euſſent paru. »

d'où peu de gens ſortent, & dont trois ou quatre pont-levis, des foſſés, des baſtions, des verroux, des freres lais & des dogues empêchent d'approcher „. Cette deſcription n'eſt qu'un rêve. L'hôtel de l'Inquiſition eſt une aſſez belle maiſon ſur le bord de la riviere; ſa porte eſt au milieu d'une des plus larges rues de la ville; on n'y voit ni tours, ni foſſés; ſes murs, qui ne ſont ni jaunes, ni bruns, paroiſſent propres & bien entretenus; il n'a pas d'autre garde qu'un portier pour ceux qui y ont leur logement, & un concierge particulier pour les priſons; le tribunal eſt ſimplement compoſé de trois prêtres ſéculiers; ainſi, les 40 à 50 Jacobins, les ponts-levis, les baſtions, les freres lais, les dogues n'exiſtent que dans le cerveau échauffé du voïageur; quant aux priſonniers, dont il fait le détail, ce ſont des libertins & des fripons qui ſeroient de même enfermés dans tout païs; il faut en excepter les Juifs; mais ils ſont bannis de l'Eſpagne par les loix du roïaume, & par conſéquent coupables s'ils y contreviennent; l'auteur a oublié la principale & preſque l'unique occupation de l'Inquiſition, qui eſt celle de réprimer le bavardage inſenſé des écrivains licencieux.

Les dernieres lettres de la Havane aſſurent qu'à 50 milles d'Ariſpe, ville ſituée dans la partie ſeptentrionale du Mexique, on a découvert une veine d'or-vierge, dont il a déja été envoïé 1500 marcs dans la capitale, & pluſieurs autres portions à différentes villes

du roïaume. Cet or, travaillé & préparé par la nature, n'eſt point inférieur à celui qu'on ſe procure par les opérations multipliées de l'art, en le ſéparant par le mercure & d'autres moïens diſpendieux de ſes parties hétérogenes, qui pourroient en altérer l'incorruptibilité. Le degré de bonté de ce nouvel or du Mexique eſt de 22 carats & demi.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 22 Février*). M^r. Landreſet, plénipotentiaire de notre cour auprès du Dey d'Alger, eſt parti pour aller mettre la derniere main au traité de paix à conclure entre le Portugal & la régence barbareſque. Depuis que l'on aſſure que l'Eſpagne a fait ſa paix avec Alger, il eſt devenu indiſpenſable pour nous, de faire auſſi la nôtre avec ces cruels pirates. M^r. Landreſet ſe rendra avant tout, directement à Madrid; c'eſt-là qu'il recevra ſes inſtructions, que M^r. Lauricas, ambaſſadeur de Portugal en Eſpagne, lui remettra de la part de notre Souveraine. S. M. Très-Fidelle ne donne d'autre titre à ce plénipotentiaire, que celui de colonel. M^r. Landreſet a reçu cinq mille cruſades pour ſon voïage, & une lettre de crédit de cinquante mille cruſades. Un moine de l'Ordre de St. François, accompagne M^r. Landreſet en qualité d'interprête; ce religieux ſait parfaitement la langue arabe & connoît les mœurs de cette nation.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 3 *Mars*). On a été fort émerveillé ici d'apprendre, par le ſupplément de la gazette d'Amſterdam N°. VIII, du 27 Janvier 1786, à l'article de la Haye, que le Roi auroit fait remettre aux Etats-généraux une lettre, par laquelle il ſe ſeroit offert d'accéder au traité conclu dernierement entre la France & la république. Il faut que les ſources où l'auteur de ladite gazette a puiſé cette belle nouvelle, lui en aient impoſé par des acceſſoires bien ſéduiſans, puiſque cette prétendue lettre & ſon contenu, n'exiſtent que dans l'imagination féconde de ceux qui s'amuſent à fabriquer de fauſſes nouvelles.

ITALIE.

ROME (*le* 28 *Février*). Le 13 le St. Pere a convoqué un conſiſtoire ſecret où l'on a diſcuté l'affaire du cardinal de Rohan, & où S. S. a pris les réſolutions ſuivantes: " Que le ſuſdit cardinal ſoit ſommé de ſe rendre en cette ville, dans le terme de 6 mois, &, au cas qu'il ne puiſſe pas s'y ſiſter en perſonne, d'envoïer ou de nommer un procureur, pour ſe défendre ſur ce qu'il n'a point embraſſé le parti de faire juger ſa cauſe par le clergé & le ſacré college; de venir ſe juſtifier en outre ſur les accuſations qui réſultent de ſon procès; qu'en attendant

il ſera ſuſpendu des dignités de cardinal & d'évêque, & privé généralement de voix active & paſſive, qui, dans le cas même que le St. Siege vînt à être vacant, lui ſera refuſée au conclave. Si ce terme vient à expirer, ſans que l'accuſé ait obéi en aucune maniere aux ordres de S. S, il ſera dégradé de toute dignité eccléſiaſtique „ Il a été diſcuté pendant quelque tems ſi, ſans aucune citation préalable, on pouvoit procéder à la ſuſpenſion; mais comme la défection du cardinal eſt inconteſtable par ſa propre ſignature, il fut réſolu qu'on pouvoit en rendre le décret, en attendant qu'il paroiſſe pour ſe juſtifier, ou pour être entierement dépouillé de ſa dignité. Les lettres du St. Pere écrites à ce ſujet à S. M. Très-Chrétienne ſont remplies d'onction & reſpirent un zele vraiment apoſtolique. Voici la copie du décret rendu contre le cardinal.

Decretum à SS. Domino Noſtro PIO Pontifice VI, pronunciatum in conſiſtorio ſecreto Die XIII Februarii 1786.

Auctoritate Omnipotentis Dei, Sanctorum Apoſtolorum Petri & Pauli, ac Noſtrâ; ſuſpendimus Ludovicum de Rohan ab honoribus, inſignibus, & juribus omnibus dignitatis Cardinalitiæ, & ſignanter à voce activa & paſſiva in Electione Summi Pontificis, uſquequò coram Nobis, & Apoſtolica hac Sede comparuerit vel per ſe, vel per Procuratorem, & ſeſe purgaverit ab electione Tribunalis incompetentis; & quatenus intra terminum ſex menſium ſeſe ſiſtere neglexerit,

glexerit, contra eum, prout juris eſt, procedemus. Non obſtante quòd in lata Suspenſione Judiciorum ordo ſervatus non fuerit, & non obſtantibus etiam Noſtrâ, & Cancellariæ Apoſtolicæ Regulâ, de jure quæſito non tollendo, aliiſque Apoſtolicis, ac generalibus, & provincialibus Conciliis, Conſtitutionibus etiam favore Cardinalium editis, cæteriſque contrariis quibuſcumque, quibus omnibus ad præmiſſorum effectum, hac vice derogamus. In Nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti.

Mgr. Ant. Felix Zonzadari, aïant pris ces jours-ci congé de Sa Sainteté & du ſacré college, a quitté cette capitale pour aller voir ſes parens à Sienne, ſa patrie, d'où il ſe mettra inceſſamment en route pour ſa nonciature de Bruxelles.

Mylord Briſtol, l'amateur & rémunérateur généreux des beaux arts, étant allé, ces jours derniers, à la Villa-Médicis, pour y examiner les peintures qui y ſont expoſées, fut frappé, entr'autres objets, des ouvrages de M^r. Berger, jeune éleve natif de Savoye. L'Anglois admira ſur-tout ſon eſtampe d'Epaminondas, à l'inſtant où ce fameux général thébain arrache le dard de ſes entrailles. Il fait auſſi-tôt demander l'auteur, lui achete tous ſes tableaux, en les lui païant ce qu'il demandoit; lui fait préſent en outre d'une ſomme de 600 liv. tournois, & lui aſſigne une penſion de cinquante liv. ſterl. par an, ſa vie durant, ſous la condition qu'il s'oblige de lui fournir chaque année un tableau, tel

que ſon génie le lui ſuggérera, bien entendu que ſon bienfaiteur lui païera le prix de ce tableau indépendamment de la penſion ſuſdite.

Nous apprenons de Gubio dans le duché d'Urbin, qu'on y eſſuie tous les jours trois ou quatre ſecouſſes de tremblement de terre, qui cependant ne ſont point aſſez fortes pour cauſer du dommage; dans un diſtrict ſitué près de là, la terre tremble preſqu'à chaque heure du jour. A Terni, qui en eſt diſtante de 8 poſtes, on a eſſuié dernierement une ſecouſſe ſi forte, que les habitans épouvantés ſe ſont retirés à la campagne & dans les jardins, où ils ont conſtruit des baraques.

NAPLES (*le* 28 *Février*). Le 18, peu après les 10 heures du matin, notre Souveraine eſt heureuſement accouchée d'une princeſſe. Le Roi, qui ſe trouvoit en ce moment à la chaſſe, retourna ſur le champ à Caſerte, où l'on baptiſa la princeſſe nouvellement née : on ordonna auſſi-tôt grand gala pour trois jours conſécutifs, en commençant au dimanche 19. Toute la ville fut illuminée au bruit de pluſieurs ſalves d'artillerie, & on dépêcha, le même ſoir, des couriers pour porter cette nouvelle aux différentes cours. —— Le Roi vient de faire une promotion nombreuſe dans les corps des gardes ſuiſſes & italiennes. Sa Majeſté a nommé en même tems pluſieurs colonels & lieutenans colonels dans ſes armées. —— S. M. a ordonné que la penſion des Ex-Jéſuites napolitains & ſiciliens,

liens, qui ſe trouvent hors du roïaume, & qui ont paſſé l'âge de 60 ans, ſoit augmentée de 9 ducats par mois. Le cratere du Véſuve eſt toujours rempli de matieres en fuſion, mais à l'extérieur il eſt tout-à-fait tranquille.

La frégate du Roi, qui, ſous les ordres du chevalier Caraccioli, avoit été chargée de conduire en Eſpagne, & delà à Alger, D. Giovanni Thomas, qui doit conclure un traité de paix avec cette régence, eſt rentrée dans ce port; elle a perdu tous ſes mâts dans une tempête qu'elle a eſſuïée à la vue de Majorque. Le Roi ſatisfait de la conduite du commandant dans cette occaſion, l'a fait aſſurer qu'il auroit égard à ſes ſervices dans les prochaines promotions.

Trois cents eſclaves condamnés à travailler aux fortifications de Caſtellamare, ont trouvé, ces jours derniers, moïen de briſer leurs chaînes, & de s'évader (a); il paroît cependant que leurs meſures n'étoient pas trop bien priſes, puiſque nous apprenons que

(a) Nouvelle preuve de la nullité des prétendues *priſons perpétuelles*, des prétendues *condamnations à perpétuité aux travaux publics*: il n'y en a jamais eu, & il ne peut y en avoir à moins de la conſtruction d'un nouveau monde phyſique & moral. Si quelque ſcélérat finit ſa vie en priſon ou à la chaîne, c'eſt que par hazard les événemens n'ont pas favoriſé ſa délivrance; mais l'eſpoir de la réaliſer ne l'a jamais quitté. —— Dern. Journ. p. 467.

les troupes envoïées à leur pourſuite, les ont atteints & enveloppés après avoir éprouvé la plus vive réſiſtance. Quinze de ces malheureux ont été tués ſur la place, le reſte a été reconduit dans les priſons.

Le docteur Feleppa, médecin de Buonalbergo, dans la province de Monteſuſco, a trouvé un nouvel ingrédient, peu couteux, qui a la vertu d'augmenter conſidérablement la force de la poudre à canon. Ce n'eſt point un fluide ſpiritueux qui s'évapore avec le tems, mais une matiere ſolide qui rend la poudre plus compacte & plus reſſerrée. Le docteur aſſure que ſi on lui donne un nitre qui a 6 degrés de force, il lui en communiquera, par ſon ingrédient, 9 degrés. Les chaſſeurs qui s'en ſerviront, pourront tirer 50 coups de ſuite, ſans avoir beſoin de nettoïer leurs fuſils.

TURIN (*le* 28 *Février*). Le 16 de ce mois, vers les 10 heures du matin, le feu prit à la ſalle du théatre de Carignan, ſéparée du palais de ce prince par une grande place. En moins de deux heures tout l'intérieur de la ſalle & des bâtimens, qui en dépendent, a été conſumé: il ne reſte plus que les gros murs, dont une partie eſt calcinée. Ce n'eſt qu'en coupant les combles & les charpentes de communication aux maiſons attenantes, qu'on a prévenu les progrès de l'incendie. Pluſieurs ſoldats du corps des canonniers ont été dangereuſement bleſſés en travaillant avec beaucoup de zele. La princeſſe de Carignan a donné des marques de courage

& d'humanité, en allant elle-même dans les endroits, où l'incendie paroiſſoit le plus fort, & où il y avoit même du danger: elle a ordonné qu'on négligeât tous les meubles, qui lui appartenoient, pour ſecourir les malheureux, auxquels elle a procuré les ſoulagemens, que la circonſtance exigeoit. La perte eſt eſtimée à environ 300,000 livres *.

* 15 Fév. 1786, p. 300.

L'édit, qui a été publié ici, concernant les monnoies d'or & d'argent, renferme en ſubſtance les diſpoſitions ſuivantes. " La valeur „ des monnoies étrangeres eſt augmentée; & „ il eſt ordonné de frapper une nouvelle „ piſtole de même titre & valeur que celles „ qui avoient cours précédemment. Au moïen „ de quelque diminution dans ſon poids, „ elle ſe trouvera dans un rapport plus exact „ avec les autres monnoies courantes. Quant „ à la diminution du prix de l'argent, elle „ eſt reſtreinte aux monnoies étrangeres, afin „ que les eſpeces du païs continuent d'avoir „ la même valeur, ſans aucune altération „ ni dans le titre ni dans le poids. Les piſ„ toles actuelles ceſſeront d'avoir cours au 1 „ Mars prochain; & l'échange s'en fera juſ„ qu'au 1 Juillet ſur le pied de 24 l. 16 ſous. „ Ce terme expiré, elles ne ſeront plus re„ çues que ſur le pied de 24 liv. 14 ſous; „ &, dans le cas où elles ſe trouveroient n'a„ voir pas leur poids complet, il ſera fait „ ſur leur prix, tant avant qu'après ledit „ terme, une diminution proportionnelle. „ Toutes les monnoies étrangeres, compriſes „ dans le nouveau tarif, auront cours dans

„ les Etats du Roi ſur le pied déſigné dans
„ ce tarif: celles qui ſeront frappées par la
„ ſuite dans l'étranger, n'auront cours qu'a-
„ près que la chambre des comptes en aura
„ vérifié & fait connoître le poids & la va-
„ leur. „

Il y a toujours à gagner pour l'humanité publique, en publiant des actions qui ſont faites pour l'honorer, dans un particulier, à bien plus forte raiſon dans un Souverain. " Le 15 de ce mois ſur les trois heures & demie après-dîner S. M. ſe promenoit à pied ſous les arcades de la rue de Pô, avec deux de ſes écuïers; un vieux mendiant qui étoit couché par terre, appercevant le Roi, ſe leva en s'appuïant ſur ſon bâton: le bâton gliſſa & le malheureux tomba la face contre terre; le bon Victor courut à lui, le prit ſous les bras, & le releva en lui parlant avec bonté, il lui fit donner quelques pieces d'or & continua ſon chemin. „

Livourne (*le 27 Février*). Les habitans de la rue Borra ont eſſaïé d'éclairer leur rue pendant la nuit. Ils ont élevé 3 ſuperbes fanaux, ſi bien diſpoſés & ſi lumineux que, dans tous les points de la rue, on pouvoit aiſément lire une lettre manuſcrite. Cette entrepriſe a cauſé tant de plaiſir qu'on eſpere voir dans peu toute la ville éclairée de même.

Nous ſavions, qu'il y avoit depuis quelque tems à Malte beaucoup de troubles, à cauſe des prétentions de la langue anglo-bavaroiſe, qui enleve aux autres des dignités, dont elles

les étoient en poſſeſſion depuis l'extinction de la langue angloiſe. On prétend aujourd'hui, que pluſieurs bâtimens ont trouvé le port de Malte fermé; ce qui ſembleroit annoncer, que la diſcuſſion eſt à ſon comble: mais on peut douter de cette nouvelle, qui eſt fort hazardée.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 12 *Mars*). M^r. le comte d'Adhémar eſt de retour en cette capitale, pour y reprendre les fonctions d'ambaſſadeur de France auprès de la cour britannique. Le 16 du mois dernier, ce miniſtre a eu une audience du Roi, qui l'a reçu avec des marques particulieres de diſtinction. Cet accueil eſt analogue à l'harmonie, qui regne entre les deux cours pour la concluſion du traité de commerce réciproque, qui ſe négocie actuellement. M^r. le comte d'Adhémar eut le même jour une longue conférence avec M^r. le marquis de Carmarthen, où l'on croit qu'il aura été queſtion de cette importante négociation. M^r. Eden, nommé miniſtre plénipotentiaire pour cet objet auprès de la cour de France, ſe diſpoſe auſſi à ſe rendre à Paris; & il a déja pris tous les renſeignemens néceſſaires, pour travailler à remplir ſa miſſion. Ce qui augmente l'eſpoir de ceux qui s'intéreſſent à cet arrangement, c'eſt qu'en France on n'en deſire pas moins le ſuccès qu'en Angleterre. Les deux nations ſont également perſuadées, combien un traité réci-

proque de commerce leur ſeroit avantageux: on craint ſeulement, que les moïens de le conclure promptement ne ſoient pas faciles à trouver. Les François ſont plus inſtruits que jamais de leurs intérêts mercantilles; & ils pourroient ſe refuſer à des ſacrifices, que l'Angleterre ne voudroit pas faire non plus. M^r. Eden attend, que le parlement ait arrêté ſur l'importation des marchandiſes françoiſes quelques articles, ſans leſquels on ne peut entamer cette intéreſſante affaire.

La principale affaire qui a été agitée depuis quelques ſemaines en parlement, eſt l'accuſation intentée par M^r. Burke contre l'ancien gouverneur du Bengale, M^r. Haſtings, pour lui faire rendre compte de ſon adminiſtration. Il eſt impoſſible de pouſſer plus loin, que ne l'a fait l'honorable membre ci-deſſus nommé, la chaleur, & l'on peut dire même, l'animoſité, contre ce gouverneur. M^r. Dundas a cherché pluſieurs fois à adoucir ce qu'il y avoit de trop dur & de perſonnel dans les vagues accuſations de M^r. Burke; mais celui qui l'a le mieux défendu, eſt le major Scott, dans la ſéance du 17 Février. Il y prononça un diſcours fort éloquent, en faveur de M^r. Haſtings, dont l'effet fut très-ſenſible ſur les eſprits de chacun des membres, & même des antagoniſtes du gouverneur.

PAYS-BAS.

La Haye (*le* 18 *Mars*). Ce qui prouve l'extrême détreſſe où ſe trouve la république,

blique, c'eſt qu'on n'a pu venir au ſecours de la compagnie des Indes-orientales qu'en établiſſant une lotterie pour former un capital de dix millions de florins, à la diſpoſition des chambres de la dite compagnie des Indes-orientales, du département de la province de Hollande, à trois pour cent d'intérêt annuel, rembourſables en 50 années; le premier terme du rembourſement étant fixé au premier Mars 1788. Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, qui ſont les garans de cet emprunt, l'ont déchargé du droit de centieme & deux-centieme deniers, de même que de tous autres impôts & charges ordinaires & extraordinaires de la province, qui ſe levent actuellement, ou qui pourroient ſe lever par la ſuite. La négociation ſera diviſée en 20,000 portions, ou lots, ſous-diviſés en cinq claſſes différentes; chacun de ces lots pourra tirer un prix, ou prime, lequel prix, ou prime, ſera païé, par une obligation particuliere, à la charge de la dite compagnie, & portera trois pour cent d'intérêt annuel. Un lot qu'on voudra prendre pour les cinq claſſes, ſera païé 500 florins; mais ceux qui voudront prendre les lots claſſe par claſſe, ſeront obligés de les païer ſelon le tarif ſuivant:

Un lot pour la 1ere. claſſe ſeulement, 100 fl.
pour la ſeconde, 105
pour la troiſieme, 110
pour la quatrieme, 115
pour la cinquieme, 120

Mr. de Bunge, chargé des affaires de Suede ici, a fait parvenir à tous les gazettiers la

réquiſition d'inférer un démenti formel de la prétendue nouvelle que le Roi ſon maître auroit fait des démarches pour accéder à l'alliance contractée entre la France & la république. M^r. de Bunge proteſte qu'il n'en eſt abſolument rien; & que tout ce qui a pu ſe traiter avec ſa cour depuis plus d'un an, n'eſt relatif qu'à des affaires mercantilles & particulieres.

Le feu ſe met de toutes parts dans la maiſon, & pour ainſi dire, ſans eſpoir de remede. Voilà le Prince Statthouder brouillé encore une fois avec la province de Friſe, pour le droit aux élections des magiſtrats; or, comme Mrs. de Friſe n'ont jamais été fort endurans, & qu'au contraire ils ſont connus pour avoir quelque choſe de plus que de la fermeté, il y a lieu de croire qu'ils voudront avoir excluſivement raiſon, & que le Prince ne ſe tirera encore delà qu'avec déſavantage. Déja ils lui ont renvoïé la lettre que S. A. S. avoit cru devoir leur adreſſer, & ils y ont joint une ſommation aſſez crue de s'expliquer cathégoriquement ſur ce point: " Si Son Alteſſe reconnoît, ou non, le droit libre & impréſcriptible des Friſons pour les élections dont il s'agit? „ On ne ſait trop ce que le conſeil du Prince ſuggérera à Son Alteſſe en cette occaſion; mais il eſt peu apparent que Mgr. le Statthouder relâche jamais rien volontairement des droits qu'il préſume être inamoviblement attachés à ſes dignités. Il eſt très-vrai que Mde. la baronne de Danckelman

kelman eſt partie pour Loo. Cette Dame d'honneur de la Princeſſe, à peine relevant d'une longue maladie, s'eſt miſe en route, le 4, malgré la rigueur du froid & la certitude de ne trouver que des chemins affreux. On en conclut avec bien de la vraiſemblance que la cour ſtatthoudérienne ne reviendra pas de ſitôt à la Haïe. Cependant dans une de ſes délibérations la ville d'Amſterdam s'eſt déclarée pour le Prince relativement au commandement de la garniſon de la Haïe.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 10 *Mars*). L'Empereur eſt attaqué de nouveau d'une fluxion ſur les yeux depuis le 25 Février, & quoique Sa M. aſſiſtât encore le 27 au ſpectacle, le mal empira tellement tout-à-coup qu'elle fut obligée de ſe retirer; mais depuis la douleur s'eſt diſſipée, & les préparatifs pour le voïage de Cherſon ſe continuent avec une nouvelle ardeur. Sa M. fait faire chez le célebre jouaillier Mack une paire de boucles en brillans, qu'on évalue à 62,200 florins.

L'Empereur vient d'introduire dans la grande principauté de Tranſilvanie le ſyſtême d'adminiſtration publique qui, dès l'année précédente, avoit été établi en Hongrie; la ſuſdite province a été partagée en conſéquence en trois cercles ou diſtricts, ſavoir: de Hermanſtadt, Fogaraſch & Clauſenbourg. —— On dit qu'il eſt queſtion d'augmenter la valeur de l'argent, & de le mettre ſur le

pied de 24 fl. le marc, au lieu de 20. Cette réſolution ſera, nous dit-on, priſe en faveur des manufactures, parce que la main-d'œuvre ſe paie ici au même taux que dans les païs où l'argent eſt ſur le pied de 24 fl. le marc. —— Le bruit ſe renouvelle que l'Empereur va ériger une garde noble pour le ſervice de l'Archiduc François; elle ne ſera compoſée que de gentilshommes flamands ou brabançons. —— Il paroîtra dans peu, nous dit-on, une réſolution ſur la vente des charges militaires. Le vendeur ne touchera point le capital de la ſomme ſtipulée, mais elle ſera dépoſée dans la caiſſe militaire, & on lui en remettra annuellement les intérêts. Il faut en outre que l'acheteur ait ſervi, & qu'il ſoit en état de faire les fonctions de l'état qu'il embraſſe.

Le nonce qui réſide ici a de fréquens entretiens avec nos miniſtres; on ſait qu'ils ont pour objet différentes difficultés ſurvenues; mais on eſpere de la ſageſſe & de la modération des deux cours intéreſſées, que les choſes ſeront amenées à une heureuſe conciliation.

On vient de publier l'ordonnance qui ſuit:

Nous Joseph II *&c. Nous avons été informé en différentes occaſions que la preſtation d'une caution exigée des tuteurs, conformément aux anciennes ordonnances concernant les tutele, empêchoit beaucoup de perſonnes honnêtes & capables de ſe charger, tant de l'adminiſtration des biens des mineurs, que de veiller ſur leur conduite, d'en prendre la tutele, ou du moins occaſionnoit qu'au deſavantage du mineur, ou du pupille on tardoit de s'en charger.*

En

En conſéquence nous trouvons qu'il eſt néceſſaire d'ordonner que tous tuteurs & curateurs ſoient à l'avenir abſolument exempts de la preſtation de cette caution. Cependant pour la ſûreté des mineurs & pupilles, il faudra avoir attention que, dans le choix à faire des tuteurs ou curateurs, il ne ſoit nommé que des perſonnes d'une honnêteté reconnue; que le tuteur ou curateur promette & contracte toujours l'obligation judiciaire, laquelle aura force de ſerment; tous les biens appartenans aux mineurs, ſeront auſſitôt remis à la juſtice, qui les prendra ſous ſa garde; les tuteurs ou curateurs ſeront forcés, ſans aucun égard, de rendre leurs comptes dans un terme preſcrit.

Quant aux adminiſtrateurs des biens, qui ſeront nommés par les créanciers, ſans s'aſtreindre, pour procéder à cette nomination, à la rigueur de la loi, ce ſera à ceux là ſeuls, qui les choiſiront, à prendre les précautions les plus convenables à leurs intérêts. Vienne, le 9 Janvier 1786.

On a déja fait partir d'ici une quantité de maçons pour travailler aux nouvelles fortifications de Pleſs & de Théréſienſtadt. A propos de maçons, l'Empereur aſſiſtoit aux délibérations d'un de ſes départemens auliques préciſément dans le tems où il s'agiſſoit des moïens de raſſembler promptement autant de maçons qu'il en falloit pour accélérer le travail des fortifications, ſans faire tort aux nouveaux édifices publics & particuliers qu'on bâtit ici. Sa M. prit la parole & dit: *je m'étonne de ce qu'on a tant de peines à trouver des maçons*; puis regardant autour d'elle: *il y en a pourtant beaucoup*, ajouta-t-elle, faiſant alluſion aux francs-maçons. —— Du reſte cette aſſociation s'affoiblit tous les jours depuis le nouvel édit & le nombre de ces

freres factices diminue à vue-d'œil (a). —— On prétend que le plan de la réunion de la Moldau au Danube, pour établir une communication entre la Baltique (b) & la Mer-noire, a plu beaucoup à Sa M, & que ſi après des calculs sûrs les dépenſes ſe trouvent n'être pas exceſſives, il pourra bien être exécuté.

Il y a quelque tems qu'il y eut un grand tumulte au ſortir du théatre à l'occaſion d'un ſoufflet donné par le baron de Bertram au conſeiller de Mayenberg (c); cette affaire

---

(a) Il n'y a que ceux qui diſent tous les jours *Pater noſter qui ès in cœlis*, qui ont & qui ſont de vrais amis; qui connoiſſent la ſanction de l'union & de la fraternité humaine, en adorant la Paternité divine, qui rapprochent leur cœurs par les mêmes vœux & les mêmes deſirs. —— 1 Mars 1786, p. 381.

(b) Il faudroit plutôt dire *entre l'Océan germanique*, puiſque l'Elbe qui reçoit la Moldau ſe rend dans cette mer, mais quelques géographes appellent *Mer-baltique* tout ce qui eſt au Nord de l'Allemagne, & d'ailleurs la communication avec la Baltique proprement dite ſera également ouverte par le Sund.

(c) Plus d'une fois nous avons eu occaſion d'obſerver que le théatre étoit un champ infiniment fertile en querelles, tumultes, combats & aſſaſſinats *. On diroit que ſa nature eſt de défaire les pauvres humains en toutes manieres. Un des grands plaiſirs de Neron étoit d'attiſer le feu de ces guerres mimiques, & d'en augmenter les ravages: *Interdiù quoque clàm geſtatoriâ ſellâ delatus in theatrum, ſeditionibus pantomimorum ex parte proſcenii ſuperiori, ſignifer ſimùl ac ſpectator aderat. Et cùm ad manus ventum eſſet, lapidibuſque & ſubſellorum*

* 1 Mai 1781, p. 19. — 15 Août 1780, p. 575.

Suet. in *Nerone.*

vient d'être jugée: le ſoufleteur ſera tranſporté à ſes fraix pour un an dans la forteresſe de Munkatſch en Hongrie; au ſortir de cette priſon, il ne pourra paroître où ſe trouve la cour, que lorſqu'il en aura obtenu la permiſſion expreſſe du Monarque. —— Les mêmes feuilles, qui avoient annoncé la punition ignominieuſe de la baronne Soribinski, aſſurent maintenant que la nouvelle eſt fauſſe, & que cette baronne a été remiſe en liberté, après avoir prouvé que l'ex-Jéſuite s'étoit tué lui-même; & celui-ci n'exiſte plus pour prouver le contraire. —— L'aſſaſſin Zallheim dont nous avons parlé l'ordinaire dernier page 457, a été condamné à mort le 8 de ce mois. La ſentence porte: qu'après avoir été tenaillé en deux différens endroits de la ville, il ſera roué vif & ſon corps écartelé. Il eſt ſingulier qu'après la reſtitution ſolemnelle de la peine de mort, quelques feuilles étrangeres continuent à citer notre adminiſtration en faveur des rêves creux de Beccaria. * * Ci-deſſus p. 498.

Un ex-Jéſuite demeurant dans le Leopolſtadt reçut dernierement la viſite d'un coquin inconnu, qui lui mettant un piſtolet ſur la gorge lui demanda la bourſe ou la vie. L'ex-Jéſuite répondit à ce compliment: mon ami! j'aime bien mieux perdre mon argent que la vie. Là-deſſus il met la main à ſa poche,

---

ſellorum fragminibus decerneretur, multa & ipſe jecit in populum, atque etiàm prætoris caput conſauciavit.

che, en tire une clef, ouvre ſon ſecretaire, prend un piſtolet & fait feu ſur le coquin qu'il renverſe mort à ſes pieds. Au bruit de l'arme à feu le maître de la maiſon accourt, ainſi que la garde de la police, & l'on emmene le cadavre du voleur. Le chef de police le reconnut auſſi-tôt & dit que ce coquin faiſoit depuis longtems l'objet de ſes recherches pour pluſieurs hauts-faits de cette eſpece par leſquels il s'étoit déja ſignalé.

TRIESTE (*le* 18 *Février*). Suivant les dernieres nouvelles, que nous avons reçues de l'Albanie, il y a tout lieu de ſoupçonner, que le rébelle Mahmoud, bacha de Scutari, ſonge à ſe retirer de ſa province en païs étranger, avec tous ſes tréſors, au cas qu'il ne voie pas moïen de ſe maintenir : & dans ce cas ſon intention paroît être de ſe réfugier dans l'Italie. Du moins l'on croit ſavoir avec certitude, qu'il y a fait paſſer des ſommes conſidérables en eſpeces : & l'on ajoute, qu'il tient à ſes fraix, prêts à faire voile deux bâtimens, chargés de ce qu'il a d'ailleurs de plus précieux ; enfin qu'il a preſqu'achevé de faire armer une petite frégate dans le même deſſein.

BERLIN (*le* 5 *Mars*). Nous ne ſerons pas longtems, ſans avoir la douce ſatisfaction de voir reparoître, au milieu de nous, le Monarque, qui jouit de tout notre amour & de toute notre vénération. Sa M. a déclaré, qu'étant parfaitement rétablie de ſon rhûme & de ſes douleurs rhumatiſmales, elle viendra dans peu de jours à Berlin.

—— La diſſertation que Mr. de Hertzberg, miniſtre & ſecretaire d'état, a fait le 26 de Janvier, jour anniverſaire de la naiſſance du Roi, dans l'aſſemblée de l'académie roïale, a été imprimée & paroît aujourd'hui. Il conſte par cette diſſertation, que Sa M. a donné à ſes ſujets, depuis la paix de 1763, plus de 40 millions de thalers. Le préſent de Sa M. à ſes peuples, dans le cours de l'année derniere, monte à 9,016,000 de thalers, d'où Mr. Hertzberg conclut, que le roïaume de Pruſſe, avec toutes ſes dépendances, doit être très-riche. Cette diſſertation eſt fort eſtimée pour la force des raiſonnemens & la pureté du ſtyle. —— Le Roi vient de diſpoſer de 9 régimens vacans & de créer 9 lieutenans-généraux, au nombre deſquels ſont Mrs. de Bornſtädt, de Gaudi, de Pfuhl, d'Erlach, de Below, le comte de Goertz &c.

Le comte de Podewils, envoïé & miniſtre-plénipotentiaire du Roi près de l'Empereur, eſt parti pour ſe rendre à ſa deſtination. —— Mr. d'Agueſſeau, conſeiller d'état de Sa Maj. Très-Chrétienne, arrivé ici depuis peu, s'eſt rendu à Potzdam, pour y être préſenté au Roi.

Dresde (*le 22 Février*). La nuit derniere, entre minuit & une heure, le feu prit au palais Lubomirski qui, dans la guerre de 7 ans, avoit réſiſté à toutes les bombes de l'ennemi. Comme c'étoit le bâtiment le plus vaſte de la ville, pluſieurs ſeigneurs, tels que Mr. l'ambaſſadeur de France & d'autres, y avoient pris des quartiers; on n'a pu

ſauver qu'une partie de leurs effets. La garniſon & la bourgeoiſie ſont encore occupées à éteindre les flammes. Nous apprenons en ce moment, qu'une des murailles vient de s'écrouler, en écraſant une perſonne & bleſſant pluſieurs autres.

MUNICH (*le* 11 *Mars*). Par ordre ſuprême il a été inſéré dans la gazette de cette ville l'article ſuivant :

« C'eſt avec bien de l'étonnement que nous avons lu dans une gazette des Deux-Ponts, qu'on y étoit informé par un avis ſecret de Vienne, que le comte de Sikingen, miniſtre de la cour Electorale Palatine avoit mis la derniere main aux conditions de l'échange de la Baviere ; & que ce projet, auquel la cour de Londres n'avoit fait qu'un léger changement, venoit d'*être envoïé à Paris. Comme* le comte de Sikingen n'a été chargé à Vienne d'aucune commiſſion de la part de S. A. S. E, & qu'il s'y trouve ſeulement pour ſes affaires particulieres, c'eſt par ordre de l'Electeur notre Souverain que nous déclarons l'avis ſuſdit faux & controuvé. »

MAYENCE (*le* 15 *Mars*). *On apprend* que, dans la nuit du 27 Février, on a reſſenti pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre, à Königſgratz, Koſteletz & Olmutz. L'ébranlement avoit ſa direction de l'Oüeſt à l'Eſt. A Blaubeuren, dans le duché de Wurtemberg, une violente ſecouſſe y a endommagé un grand nombre de maiſons. Ce tremblement de terre s'eſt fait auſſi ſentir à Brinn & dans ſes environs, à peu-près à la même heure, mais d'une maniere encore plus forte. La commotion a duré près d'un quart-d'heure ; & elle ſe termina par deux chocs ſi violens, que les habitans ſaiſis de fraïeur, quitterent

tous

tous leurs maiſons. Preſque tous les meubles ont été détachés de leurs places, & pluſieurs édifices ont beaucoup ſouffert.

Nous venons d'apprendre, par une lettre de Hildesheim, en date du 9 de ce mois, que M^r. François Egon, baron de Furſtemberg, prévôt de la métropole du dit endroit, capitulaire de celles de Munſter & de Halberſtadt, conſeiller intime & préſident de la régence, a été, le 7 de ce mois, élu unanimement coadjuteur de l'évêché de Hildesheim.

FRANCE.

PARIS (*le* 15 *Mars*). La Reine, qui eſt arrivée au terme de 4 mois & demi de ſa groſſeſſe, a été ſaignée par précaution. La ſanté de Sa Majeſté eſt auſſi bonne qu'on peut le deſirer.

Il paroît un nouvel arrêt concernant ceux qui portent la croix de St. Louis, ou le ruban de cet Ordre ſans titre. Tout militaire pourvu du grade d'officier, ou tout gentilhomme portant cette décoration, ſans l'avoir reçue en conſéquence des ordres de Sa Majeſté, ſera mis au conſeil de guerre, condamné à être dégradé des armes & de nobleſſe, & à 20 ans de priſon, après leſquels il ne pourra exercer aucun emploi militaire; toute autre perſonne, ni noble, ni officier, ſera auſſi jugée par le conſeil de guerre & condamnée aux galeres perpétuelles.

Tout le monde raffole du *Mémoire pour*

le comte de Caglioſtro, qui eſt une piece de 51 pages *in-quarto*, ſignée de Mre. Thilorier, avocat. Sur le titre on a mis pour épigraphe ces mots, tirés d'une lettre, écrite par Mr. le comte de Vergennes, miniſtre des affaires étrangeres, le 13 Mars 1783 à Mr. Gérard, préteur de Strasbourg: " *Mr. de* „ *Caglioſtro ne demande que tranquillité* „ *& ſureté : l'hoſpitalité les lui aſſure* „. Caglioſtro eſt lui-même auteur de ce *Mémoire*, qui dans le fonds n'eſt qu'un roman mal ourdi, en tout ce qui concerne la perſonne de cet homme fameux. D'abord on veut donner à toute force un pere à Mr. de Caglioſtro, & on le lui trouve dans le Grand-Maître de Malte, Pinto. Voici comme on arrange cette hiſtoire: il y a environ 40 ans, dit-on, que les galeres de la Religion prirent une caravelle du Grand-Seigneur, laquelle entr'autres perſonnes conduiſoit à Conſtantinople 5 à 6 filles de diſtinction. L'une de celles-ci plut au Grand-Maître & ne fut pas inſenſible à ſon amour; elle en portoit des preuves non équivoques, lorſqu'à la ſollicitation de la France, le Grand-Seigneur obtint que les jeunes captives lui fuſſent reſtituées. La fille du gouverneur de Trébiſonde, quoiqu'aimée du Grand-Maître, fut obligée de partir comme les autres. Elle accoucha peu de tems après de Mr. de Caglioſtro, non d'une maniere aſſez ſecrette, pour que ſon pere n'en fût pas informé, puiſqu'elle lui fut renvoiée; elle mourut 3 mois après, ou par le poiſon ou de chagrin. Cependant l'enfant avoit été

dérobé aux pourſuites de l'inexorable Muſulman, gouverneur de Trébiſonde. Le Grand-Maître Pinto, le Schérif de la Mecque (parent ſans doute de ſa malheureuſe mere) prirent ſoin de ſa jeuneſſe &c. Voilà la fable qu'on bâtit ſur le récit de M^r. de Caglioſtro; on peut dire qu'elle eſt hors de toute vraiſemblance: mais ce qui acheve de lui ôter toute croïance, ce ſont les fautes géographiques & hiſtoriques dont elle fourmille. Trébiſonde eſt ſur la Mer-noire à 500 lieues de la Mecque, & n'a aucun rapport avec le Schérif de cette ville; il n'y a même aucune communication directe entre Trébiſonde & l'Arabie. — Les prêtres égyptiens dont Caglioſtro prétend avoir appris ſes ſecrets, ſont une chimere ainſi que les temples dont ils ſont les conſervateurs & les miniſtres. — En 1770 Caglioſtro avoit des conférences avec le Pape Rezzonico qui eſt mort au commencement de 1769 &c. &c. Du reſte, on reconnoît aſſez généralement que M^r. de Caglioſtro n'eſt pour rien dans l'affaire du collier, & ſi ſon décret a été confirmé, c'eſt qu'étant étranger & pour ainſi dire ſans aveu, il auroit pu diſparoître au moment qu'on auroit eu beſoin de lui. Cependant, en épluchant les raiſons qu'il allegue, on voit bien à la vérité, que la négociation du collier étoit entierement terminée, lors de ſon arrivée à Paris, le 30 Janvier 1785, puiſque la livraiſon dudit collier eut lieu 36 heures après. Mais Mde. de la Motte ne lui reproche pas de s'être mêlé de cette négociation, mais bien du dépece-

ment & de la vente du collier; & à l'époque du dépécement il étoit effectivement à Paris & voïoit très-ſouvent le cardinal de Rohan. Voilà l'objection la plus forte qu'on puiſſe faire à ſon expoſé ; il y a apparence qu'il achevera de ſe juſtifier dans les confrontations. Les réponſes qu'il fait aux imputations de la Dame de la Motte, relativement au collier, ſont aſſez ſatisfaiſantes. En voici quelques-unes :

« *Dépoſitaire du ſplendide collier.* »

Je n'ai jamais été *dépoſitaire* du collier; je ne l'ai jamais vu.

« *Caglioſtro a dépécé pour en groſſir le tréſor occulte d'une fortune inouie.* »

Si ma *fortune* eſt *inouie*, ſi je ſuis poſſeſſeur d'un *tréſor occulte*, je n'avois donc pas beſoin, pour m'enrichir, de *dépécer* un collier. —— Quand un homme eſt aſſez riche, aſſez grand pour avoir pu dédaigner, toute ſa vie, les bienfaits des Souverains, & pour avoir refuſé conſtamment les dons que le commun des hommes peut recevoir ſans s'avilir, il ne flétrit pas, en un moment, la gloire d'une vie ſans reproche ; il ne deſcend pas tout à coup de la magnificence d'un prince à des actions déshonorantes, où l'homme ne peut être conduit que par un excès d'inconduite & de diſſipation.

Il ſe juſtifie moins bien ſur l'imputation de profanations & de ſortileges, & gliſſe ſur un grand nombre de circonſtances qui paroiſſent aſſez bien conſtatées (a). En attendant que

(a) Les *Mémoires authentiques pour ſervir à la vie du comte de Caglioſtro, 1785* *, ne ſont pas du tout d'accord avec cette apologie du priſonnier ; il paroît cependant qu'ils ſont vrais à bien des égards, quoiqu'il y ait des caricatures & quelques fictions.

cette bruïante affaire ſoit miſe dans un plus grand jour, on voit circuler le conte ſuivant:

Le Docteur Béotien.

Certain docteur, aſſis au quatrieme rang,
Se traînoit ſur les pas du célebre Hyppocrate.
Il avoit beau crier: Meſſieurs, je ſuis ſavant,
Je guéris de tous maux: dans ſa patrie ingrate,
Il n'avoit nul crédit. Un voiſin voïageur,
Tant ſoit peu philoſophe & bon obſervateur,
Lui dit: *Docteur*, crois-moi, *quitte la Béotie;*
Nul n'eſt prophete en ſa patrie.
Dis que tu ſais guérir par un nouveau moïen
Les maux humains de toutes les eſpeces.
Ecris un beau ſyſtême où l'on n'entende rien.
De grands mots, de grandes promeſſes
Font toujours leur effet ſur les foibles mortels.
Athenes, par exemple, eſt ſur-tout préférable.
—— *Athenes! Que dis tu? Quoi! Chez ce peuple aimable*
Où le profond ſavoir a par-tout des autels?
J'y ſerois dévoilé. Pour faire ma fortune,
Ami, je dois chercher une ville commune,
Où le peuple, ébloui d'un ſyſtême étonnant,
Ne ſache rien de rien, me païe en m'admirant.
—— *Va, docteur, ne crains rien; débite tes preſtiges.*
Cette Athenes fameuſe, aïant tout épuiſé,
Aïant douté de tout & tout analyſé,
En eſt aux charlatans & cherche des prodiges.

On vouloit à toute force à Paris & même à Verſailles ces jours derniers que l'arrêt du parlement concernant M^r. le Maître eut été caſſé, & la reviſion de ce procès renvoïée au grand conſeil; mais les choſes à cet égard ſont toujours dans le même état, & non-ſeulement l'affaire n'eſt point remiſe à un autre tribunal, mais encore l'arrêt n'eſt point caſſé: le parlement peut avoir mal jugé, & M^r. le Maître n'eſt pas moins jugé définitivement. Pour rappeller aux perſonnes prévenues ou

mal inſtruites le droit de tout François à cet égard, on cite le paſſage d'un auteur anglois qui l'établit avec force. " Environ l'an 1660, „ le comte d'Aubijoux, perſonne d'une qualité „ diſtinguée de la province de Languedoc, avoit „ comparu en jugement devant le parlement de „ Toulouſe, à qui il avoit été déféré pour „ un duel, où un gentilhomme avoit été „ tué. La cour étant pour-lors en cette ville, „ il lui ſembla, qu'il avoit été renvoïé ab- „ ſous par de fauſſes lettres de rémiſſion, par „ le moïen de faux témoins, par le crédit „ de ſes amis, & par d'autres moïens illégi- „ times (a). Mazarin, qui ſouhaitoit ſa „ perte, remua ciel & terre, pour lui faire „ faire ſon procès tout de nouveau : mais

(a) Cette derniere phraſe préſente une preuve ſinguliere de la mauvaiſe foi philoſophique, des artifices emploïés par les corrupteurs de l'hiſtoire pour faire des portraits à leur guiſe, pour faire ſervir le menſonge à leur prédilection & à leur haine. Mazarin étoit un cardinal, un prêtre, il a tâché de maintenir dans l'ordre des ſectaires odieux & rébelles, on n'en ſauroit par conſéquent donner une idée trop affreuſe. Par le moïen de la ponctuation, la plûpart des périodiſtes qui ont tranſcrit ce paſſage, ont obtenu ce but honnête. Après *rémiſſion* ils ont placé un point, & après *illégitimes* une ſimple virgule. Par-là les *faux témoins*, le *crédit des amis*, les *moïens illégitimes*, emploïés par le coupable, ſont mis ſur le comte du cardinal. —— Qu'on juge d'après de telles fourberies & d'après tant d'autres dont nous avons cité des exemples *, ce que vont devenir, ce que ſont déja devenues les annales des nations.

* 1 Janv. 1736, p. 36, 37 & autres *ibid.*

„ le chancelier Séguier dit à la Reine, „ que cela étoit une choſe impoſſible, parce que la loi ne permettoit pas qu'on inquiétât une ſeconde fois, pour la même „ action, un homme, qui avoit déja été „ déchargé; & que, ſi on interrompoit le „ cours de la loi, ni la loi ſalique, ni la „ ſucceſſion de ſes enfans ne ſeroit pas en „ ſûreté; en un mot, qu'il ne reſteroit plus „ rien en France ſur quoi on pût faire fonds „. Sydney. *Diſc. ſur le gouv.* t. 3. p. 24.

Bien des perſonnes ſont fâchées de ce que le prétendu *voïage de Figaro en Eſpagne*, qui ſembloit condamné à l'oubli, ait acquis une eſpece de célébrité qu'il ne méritoit pas (car il n'eſt point de lecteur ſenſé qui ne ſoit révolté des choſes qu'il renferme) par la cenſure, pleine de force, de raiſon & d'éloquence, qu'en a faite Mr. Séguier. L'illuſtre avocat-général parcourt tout l'ouvrage ſous les différens points de vue qu'il préſente. Il en rapporte des paſſages qu'il réfute avec cette ſupériorité de raiſonnement qui lui eſt ordinaire: il garde cependant un ſilence prudent ſur quelques-uns, parce que, comme il l'obſerve très bien, " la ſeule idée en fait rougir „ le cenſeur, & la cenſure ſeroit elle-même „ un ſcandale „. Nous nous arrêterons ſur le portrait que Mr. Séguier trace des Eſpagnols; & l'on verra ſans doute, avec plaiſir, comment il venge une nation, notre amie & notre alliée. " Elle n'a pas beſoin, dit-il, d'ê„ tre juſtifiée des imputations ou des repro„ ches d'un auteur dont la démence peut à

„ peine ſe concevoir : des écrivains plus ac-
„ crédités, plus ſages, plus véridiques, lui
„ ont d'avance rendu juſtice ; & notre apo-
„ logie ſeroit ſuperflue. Mais notre miniſtere
„ indigné de voir un François s'abandonner
„ à un tel excès de frénéſie, croit qu'il eſt
„ de ſon devoir de déſavouer, au nom de
„ toute la France, les outrages que le M. de
„ Langle a eu l'inſolence de ſe permettre ;
„ & nous ne craindrons point de tracer ici
„ le portrait tout-à-fait oppoſé d'un peuple
„ ſi cruellement défiguré „. —— " Les Eſ-
„ pagnols ont le maintien ſérieux ; la na-
„ ture leur a donné un air grave, qui, au
„ premier abord, impoſe à ceux qui ne
„ les connoiſſent pas : ils ſont froids, réſervés
„ & peu communicatifs ; mais ſuſceptibles d'at-
„ tachement, de liaiſon & d'amitié ; & lorſ-
„ qu'ils ſe ſont une fois familiariſés dans le
„ commerce de la vie, ils quittent cette gra-
„ vité extérieure, & ſe montrent animés,
„ doux, ſociables & pleins d'aménité „.
—— " Ils ont l'eſprit noble & ſublime, pé-
„ nétrant & propre à toutes les ſciences : ils
„ n'ont beſoin que d'être encouragés au tra-
„ vail ; l'excès de la fatigue & le manque
„ de ſuccès ne ſont pas capables de les re-
„ buter „. —— " Ardens dans leurs entre-
„ priſes, conſtans à les pourſuivre, lents à
„ ſe déterminer ; mais fermes dans leurs dé-
„ libérations, ſages & patiens dans l'adver-
„ ſité, le péril n'a rien qui les étonne ; &
„ le ſang-froid du vrai courage accompagne
„ toujours leur intrépidité „. —— Généreux

„ & magnifiques, délicats ſur le point-d'hon-
„ neur, exacts à tenir leur parole, même
„ contre leurs propres intérêts, ils donnent à
„ toutes les nations l'exemple de la probité
„ la plus ſcrupuleuſe. En général les Eſpa-
„ gnols ont de grandes vertus & quelques
„ défauts, comme tous les autres peuples.
„ Quelle nation oſera ſe vanter de n'avoir
„ aucune des foibleſſes attachées à l'humani-
„ té? „ (a)

S'il étoit vrai que la joie & la gaieté éphémeres d'un peuple fuſſent des marques certaines du bonheur public, les habitans de Paris devroient ſans doute être le plus heureux peuple de l'univers. Jamais on ne vit tant de maſques, de divertiſſemens, de feſtins que ces jours derniers; mais les phyſionomiſtes aſſurent ne pas voir, au milieu de tout cela, un viſage content. Ce qu'il y a de bien sûr c'eſt qu'il n'y eut jamais plus de miſere & en même tems plus de déſordres.

Il paroît que quelques perſonnes ont trop ſévérement jugé le diſcours de M^r. le comte de Guibert lors de ſa réception à l'académie *, il contient pluſieurs paſſages pleins de vues ſolides, & qui montrent du courage contre les abus les plus accrédités. Tel eſt le ſuivant ſur l'abus des louanges: " Veillez, dit-il, „ Meſſieurs, ſur la diſpenſation de ces hom-„ mages; que le talent, que le marbre, que

* Dern. J. p. 475.

(a) Autres points de vue ſur les Eſpagnols, dern. Journ. p. 458 & autres J. cités *ibid.*

„ l'airain, ne ſoient jamais proſtitués à vou-
„ loir immortaliſer le pouvoir ſans vertu ou
„ le bonheur ſans mérite; recevez les ordres
„ de la poſtérité, qui ſeule a le droit d'élever
„ des ſtatues ou de décerner des éloges: mais
„ avertiſſez le public, qui quelquefois ſe mé-
„ prend, qui ſouvent exagere, qui, depuis
„ quelque tems, égaré par la diſette des
„ grands modeles, embraſſe avec tranſport
„ tout ce qui a une apparence de ſuccès ou
„ un moment d'éclat; rappellez-lui qu'en
„ prodiguant indifféremment & la même eſ-
„ pece & la même meſure d'applaudiſſemens
„ à ce qui eſt bon ou à ce qui eſt médiocre,
„ à ce qui eſt vertueux ou à ce qui eſt
„ ſimplement honnête, à ce qui eſt réelle-
„ ment grand ou à ce qui ne l'eſt que de
„ convention, à ce qui eſt utile ou à ce qui
„ l'amuſe; il confond toutes les nuances,
„ tous les degrés, affoiblit lui-même l'hono-
„ rable éclat de ſes ſuffrages. Enfin, Meſ-
„ ſieurs, en rendant la louange plus juſte &
„ par conſéquent plus rare, en la voilant
„ toujours de grace ou de délicateſſe, faites-
„ la reſpecter par ceux même auxquels on
„ la donne; faites que les Princes l'aiment &
„ la deſirent: car ſi la flatterie les a dégoû-
„ tés de la louange, quels ſeront leurs liens
„ envers nous, & que reſte-t-il à notre diſ-
„ poſition, que l'hommage ou le ſilence? „ (a)

—— En

(a) Conſid. ſur l'excès & l'indiſcrétion des louanges, 15 Avril 1776, p. 563. —— 15 Janv. 1781, p. 96. —— 1 Avril 1783, p. 507.

— En faiſant l'éloge des ouvrages de M^r. Thomas, il en eſt un ſur lequel M^r. le comte de Guibert garde un ſilence abſolu : ce ſont les *Réflexions philoſophiques & littéraires ſur le Poëme de la religion naturelle*, que le premier publia en 1756. La crainte d'offenſer Voltaire, & ſes nombreux partiſans, auroit-elle arrêté M^r. de Guibert ? Nous ne le penſons pas. Il eſt ſans doute au-deſſus de tout eſprit de cabale & de parti ; & le langage de la vérité paroît fait pour un caractere de ſa trempe : mais les loix de la confraternité ſeront devenues pour lui des loix de circonſpection & de prudence. Voltaire étoit de l'académie françoiſe, comme M^r. Thomas ; & louer celui-ci d'avoir critiqué celui-là, auroit été une choſe un peu extraordinaire dans une harangue académique.

Les nouvelles publiques ont annoncé il y a quelque tems que les Négres de l'iſle de la Dominique s'étoient révoltés contre les blancs. On ajoute aujourd'hui que ces Négres les ont tous égorgés, à l'exception de quelques familles qui ont eu le bonheur de leur échapper en ſe ſauvant à la Guadaloupe & à la Martinique. Il ſemble que l'eſprit de révolte aïant été annoncé depuis longtems à la Dominique, il n'eſt guere croïable que les Anglois aient négligé de l'étouffer dans ſa naiſſance, & ce qu'on annonce ici d'un maſſacre général des blancs, n'eſt peut-être qu'une ſuite de cet eſprit exagérateur qui s'attache aux nouvelles d'une certaine importance.

Une jeune fille de province, qu'on avoit envoïée dans cette ville, pour la ſouſtraire aux pourſuites de ſon frere, auquel elle avoit inſpiré une paſſion violente, fut découverte ces jours derniers par ce furieux, qui, l'aïant ſuivie dans l'endroit où elle logeoit (porte St. Antoine) & ne pouvant rien obtenir de ſa ſœur, la poignarda à coups de couteau. Le bruit qu'il fit aïant attiré du monde, il ſe réfugia ſur les toits; mais ne voïant aucun eſpoir d'échapper, il ſe précipita dans la rue.

MORTS.

Don Juan-Batiſta Bonet, chevalier de l'Ordre de St. Jacques, lieutenant-général des armées navales du Roi d'Eſpagne, eſt mort au département de Carthagene le 8 Janvier, âgé de 77 ans, dont il en avoit paſſé 56 au ſervice de mer: il avoit été pendant 22 ans commandant des forces navales de l'Eſpagne dans la mer du Sud, & 10 à la Havane, où il commandoit l'eſcadre au commencement de la derniere guerre. L'on crut alors avoir raiſon de ne pas ſe louer de ſon activité: mais dans la ſuite il paroît qu'il s'eſt juſtifié.

Mr. le comte Bude de Guébriant, maréchal des camps & armées du Roi de France, & premier gentilhomme de S. A. S. Mgr. le Duc de Penthiévre, eſt mort à Paris le 8 Mars.

J'ai reçu les diverſes explications du ſavant & très-eſtimable auteur des *Leçtiones theologicæ*, dont j'ai rendu compte dans le Journal du 15 Janvier p. 107. Ces explications ſont très-ſatisfaiſantes; elles portent l'empreinte de la ſageſſe & de l'orthodoxie de l'auteur, & s'accordent parfaitement dans ſes vues & ſon intention

tention avec les obſervations que j'ai faites à ce ſujet. S'il eſt un peu ſurpris que j'aie paru ſouhaiter une expreſſion plus formelle de certaines vérités, dont le fonds ſe trouve bien réellement dans ſon excellent traité; c'eſt que les raiſons de ce ſouhait lui ſont inconnues. —— Il croit que ce n'eſt pas préciſément le contrat naturel ni le contrat civil qui eſt élevé à la dignité de Sacrement, mais le contrat conforme aux loix naturelles, divines, civiles, eccléſiaſtiques &c. Point de vue très-juſte, & qui n'eſt point du tout oppoſé à ce que j'ai dit là-deſſus, n'aïant pas ſongé à prendre le contrat naturel dans un ſens abſtractif & excluſif. Ce ſeroit une vraie chimere. —— Quant à l'opinion *Quòd ſacerdos ſit miniſter Sacramenti*, il ne l'a adoptée, dit-il, que parce qu'elle *lui a paru plus probable*; quoiqu'elle mette, ceux qui la ſoutiennent, dans le cas de ſéparer dans plus d'une occaſion, le mariage chrétien & légitime d'avec le Sacrement; ce qui eſt devenu dans les ſpéculations de plus d'un écrivain une arme de ſubverſion & un moïen deſtructif de la ſainteté de l'union conjugale *. Pour moi, ſans prétendre déroger aux raiſons de l'eſtimable auteur, je tiens toujours pour l'ancienne & autrefois preſque générale doctrine, qui uniſſant indiviſiblement le Sacrement & le mariage chrétien, donne aux vues de Jeſus-Chriſt une étendue proportionnelle à leur objet, & ſappe par le fondement toutes les ſubtilités des tortueux ſophiſtes.

---

* *Il paroît que Mr. M. ne lit guere les ouvrages modernes ſur cette matiere, ſur tout les allemans: il n'y perd pas grand choſe, ſinon peut-être quelques vues de précaution & de défiance.* —— *Je vois par ſa lettre qu'il ne lit pas non plus les journaux & les gazettes. Sage eſt celui qui lit des choſes ſolides & permanentes, plutôt que*

Quæcumque in foliis deſcripſit carmina virgo, Æneid III.
Et turbata volant rapidis ludibria ventis. 445 VI. 75.

J'apprens qu'un auteur un peu mécontent de moi, quoique j'aie traité ſon ouvrage avec toute la modération & l'honnêteté poſſible, a envoïé au journaliſte de W. un long éloge de ſa perſonne, de ſes talens & de ſes écrits, que celui-ci ſans examen ni répugnance aucune a placé tout du long dans ſon éphéméride, comme propre à completter le nombre de pages qu'il doit périodiquement au public *. Je me réjouis toujours beaucoup quand mes obſervations ſont jugées n'être ſuſceptibles d'autre réplique que de quelques complimens compoſés pour eux-mêmes par des auteurs ſenſibles, & qui comme de droit leur ſont enſuite renvoïés par des périodiſtes honnêtes qui en fait de louange déſeſperent de faire mieux.

* Réfl. ſur la nature & le ſuccès de cette manœuvre, 15 Avril 1776, p. 562.

En ce moment on m'apporte le cahier 123 d'un ouvrage périodique intitulé *Journal général de l'Europe*, où l'on demande mon avis ſur 8 queſtions. Je prie l'auteur de lire avec attention les articles cités à la page 468 du dernier Journal *; j'oſe croire qu'il y trouvera la ſolution de ſes doutes. Que diroient mes lecteurs ſi je reſſaſſois continuellement les mêmes obſervations? Juſqu'à ce qu'on les réfute, je ſuis en droit d'y renvoïer, & de dire avec le prudent Horace :

* & ci-deſſus pag. 498, 525 & 537.

Ep. 18. l. 1. *Percontatorem fugito; nàm garrulus idem eſt.*

—— L'expreſſion de *ſage Ovide*, qu'on m'attribue dans cette feuille, eſt une calomnie mépriſable; mais pour le *jongleur* Confucius, je crois avoir prouvé plus d'une fois que ce prénom ne lui convient pas mal. —— Quant à la *tortueuſe & hypocrite philoſophie*, qui emploie le *oui* & le *non* pour ſervir ſelon les circonſtances ſes prédilections & ſes haines, oh! qu'elle eſt bien nommée! Je ſuis fâché que l'auteur des 8 queſtions ait pris cela pour lui. J'ai eu la délicateſſe de ne nommer ni auteur ni ouvrage : le moïen de comprendre qu'il ait cru ſe reconnoître dans un *détail d'abſurdités*

ſurdités qu'il n'a jamais dites, dans des *contradictions & des détours dont il n'eſt pas capable*, & dans des *épithetes qu'il ne mérite pas?*

Lettre à l'auteur du Journal. « *Il eſt quelquefois des perſonnes qui ſe laiſſent imprudemment toucher de commiſération. Vous leur rendriez, je crois, un vrai ſervice, en publiant qu'on ne ſauroit aſſez ſe défier des gens inconnus ou vagabonds, qui vont mendiant des ſecours, même avec l'extérieur eccléſiaſtique. On en rencontre qui roulent ſous le faux nom d'*Ex-Jéſuite, *& oſent en montrer des prétendues preuves. Je ne ſais comment, en général ils ſe flattent d'exciter plus de pitié par cette impudente ruſe; mais voici la troiſieme fois, en trois villes différentes, que le hazard m'a fait confondre des impoſteurs de cette eſpece, par la ſeule obſervation qu'en tel tems, en tels lieux qu'ils déſignoient, j'aurois dû m'y trouver avec eux. Le dernier ſe diſoit être Allemand & revenir d'un voïage de plus de deux mille lieues. Apparemment il n'aura rencontré perſonne capable de lui prouver ſi leſtement ſon impoſture; cependant il y étoit ſi effrontément accoutumé, que congédié d'auprès de moi de la maniere dont il le méritoit, il paſſa en différentes maiſons où je ſuis connu, n'alléguant plus que la prétendue connoiſſance qu'il avoit de moi, pour preuve de ce qu'il ſe diſoit fauſſement avoir été. Vous pourriez en cette circonſtance obliger ceux qui ont été réellement Jéſuites, & dont je n'en ai connu aucun aſſez vil pour aller, en vagabond, & avec toutes les allures d'une importune mendicité, mettre à contribution la charité d'honnêtes gens, leur demander l'hoſpitalité &c. Parmi ceux des véritables* Ex *qui pourroient être aſſez mal pourvus de moïens de ſubſiſtance; je ne doute pas qu'il ne leur ſoit reſté aſſez de ſouvenir de la frugalité de leur ancien état, pour ne ſe faire point une vertu, autant que ce leur en eſt un devoir, de ſe contenter du peu que la Providence a permis qu'on leur laiſſât. Je ſuis &c.* Vallez. chan. de Foſſe. Le 8 Mars 1786.

Dans le dernier Journal, *p.* 402 *l.* 14. contrediſſent, *liſez* contrediſent. —— *P.* 419 *l.* 21. ſonder, *liſez* ſouder. —— *P.* 423 *l.* 5. plainſanteries, *liſez* plaiſanteries. —— *P.* 458 *l.* 31. à fait, *liſez* a fait.

Dans le Journal du 1 *Mars p.* 396 *l.* 13, 21 *&* 27, Herfaint, *liſez* Kerfaint.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	509
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	511
POLOGNE.	*Varſovie.*	514
ESPAGNE.	*Madrid.*	515
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	520
SUEDE.	*Stockholm.*	521
ITALIE.	*Rome.*	521
	Naples.	524
	Turin.	526
	Livourne.	528
ANGLETERRE.	*Londres.*	529
PAYS-BAS.	*La Haye.*	530
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	533
	Trieſte.	538
	Berlin.	538
	Dreſde.	539
	Munich.	540
	Maïence.	540
FRANCE.	*Paris.*	541
	Morts.	552